

Remerciements

Mes remerciements s'adressent en tout premier lieu aux responsables des bibliothèques du réseau, qui ont accepté de me recevoir et pris le temps de répondre à mes questions. De même, je remercie l'ensemble du personnel, notamment les acquéreurs qui m'ont accordé un entretien, pour leur accueil et leur disponibilité. Ma reconnaissance va tout particulièrement à Cécile Defois, adjointe d'Annie Dourlent, directrice de la BDIV, qui par son aide constante, a facilité mon travail.

Je tiens également à remercier monsieur Bertrand Calenge, pour l'attention portée à mon travail. Ses remarques et ses conseils ont été précieux tout au long de ce travail.

Résumé :

La mise en œuvre de la déconcentration des services et collections de la Bibliothèque départementale de prêt d'Ille-et-Vilaine (BDIV) est l'occasion de mener une réflexion sur la politique documentaire de l'établissement.

Cette étude présente d'abord le contexte socio-économique et politique dans lequel s'inscrit l'action de la Bibliothèque départementale d'Ille-et-Vilaine. Ensuite, l'analyse et confrontation des pratiques d'acquisition de la BDIV avec les pratiques et les attentes des bibliothèques du réseau, invitent à formuler un certain nombre de questionnements, préalables nécessaires à l'élaboration d'une politique documentaire.

Descripteurs :

Bibliothèques** politique publique

Bibliothèques publiques**France (Ille-et-Vilaine) France

Bibliothèques départementales de prêt (Ille-et-Vilaine)

Bibliothèques départementales de prêt**Acquisitions

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract :

The implementation of the decentralization of the lending departments and the collections of the departmental library from Ille et Vilaine gives us the opportunity to a reflexion on the documentary policies of the institution.

The present study considers, first of all, the economic, sociological and political contexts in which the action of the departemental library takes part. Then, the analysis and the confrontations of the purchasing policies of the deparmental library with those of the experiences and the expectations of the libraries from the network. All these practices makes us phrase a certain number of questions which will be debated.

Keywords :

Libraries**Public policies

Public libraries **France (Ille-et-Vilaine) France

Country libraries (Ille-et-Vilaine)

Country libraries**Acquisitions

Sommaire

INTRODUCTION	8
PARTIE 1 : LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE	11
1. L'ENVIRONNEMENT DU RÉSEAU DE LA BDIV	11
1.1. <i>Les contours socio-économiques du réseau départemental</i>	11
1.2. <i>Un territoire en pleine évolution</i>	13
1.3. <i>Etat des lieux du réseau de lecture publique du département d'Ille-et-Vilaine en 2006</i>	14
1.3.1 Des bibliothèques Hors-Réseau encore « peu visibles ».....	14
1.3.2 un réseau de « Bibliothèques pour tous » actif.....	15
1.3.3 La disparité des bibliothèques du réseau de la BDIV	15
2. AMÉLIORER L'OFFRE DOCUMENTAIRE DE LA BDIV : LE RÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	16
2.1. <i>Genèse du projet de déconcentration de la BDIV</i>	16
2.2. <i>les orientations politiques du Conseil Général en matière de politique culturelle</i>	19
2.3. <i>le rôle croissant des intercommunalités dans la politique de lecture publique</i>	20
3. LA DÉMARCHE ADOPTÉE.....	21
3.1. <i>du côté de la BDIV</i>	22
3.2. <i>la rencontre avec les responsables des bibliothèques du réseau</i>	22
3.3. <i>l'évaluation des collections de la BDIV</i>	24
PARTIE 2 : COLLECTIONS ET PUBLICS DE LA BDIV : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET RÉALITÉS DU TERRAIN	25
1. LA DÉMARCHE D'ACQUISITION À LA BDP : MODALITÉS, REPRÉSENTATIONS ET IMPACT SUR LES COLLECTIONS.....	25
1.1. <i>La répartition des budgets et les procédures d'acquisition</i>	25
1.1.1 La constitution des offices et les conséquences sur les achats et la constitution des collections	26
1.1.2 Les objectifs et les critères d'acquisition	27

1.2.	<i>Quel impact sur le contenu des collections ?</i>	31
1.2.1	des déséquilibres quantitatifs	32
1.2.2	des déséquilibres qualitatifs	33
1.2.3	Des déséquilibres dans les collections : l'exemple des acquisitions 2005 en Documentaires Adultes	34
1.3.	<i>Pratiques d'acquisition et pratiques de terrain : les décalages constatés</i>	34
2.	CONFRONTATION REPRÉSENTATIONS PERSONNEL BDIV/ ATTENTES DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU : QUELS ENSEIGNEMENTS ?	36
2.1.	<i>Les acquisitions dans les bibliothèques du réseau</i>	36
2.2.	<i>Bibliothèques du réseau et offre documentaire de la BDIV</i>	37
2.2.1	L'accessibilité aux collections de la BDIV	38
2.2.2	Une offre documentaire parfois en décalage avec les besoins des bibliothèques du réseau	39
3.	COLLECTIONS ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES	41
3.1.	<i>Une représentation des lecteurs des bibliothèques du réseau départemental</i>	41
3.2.	<i>la représentation sociale des bibliothécaires</i>	44
	PARTIE 3 : QUESTIONNEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE À LA BDIV	46
1.	QUELLE CONCEPTION DE LA COLLECTION SE DESSINE POUR LA BDIV ET SON RÉSEAU ?	46
1.1.	<i>une conception des collections « héritée »</i>	47
1.2.	<i>Collections et lectorat des bibliothèques du réseau</i>	49
2.	CONNAÎTRE LES BESOINS DU RÉSEAU : POUR QUELLES COLLECTIONS ?	52
2.1.	<i>Un diagnostic centré sur les collections du réseau : quels apports ?</i>	53
2.2.	<i>L'évaluation des publics</i>	53
2.3.	<i>Quelle accessibilité pour les collections de la BDIV ?</i>	55
2.3.1	Les contraintes du cadre d'échange et des modalités de choix actuels	55
2.3.2	l'accès aux collections : les réservations et les fonds spécifiques	58

3. QUEL POSITIONNEMENT DOCUMENTAIRE LA BDIV DOIT-ELLE ENVISAGER À L'ÉGARD DU RÉSEAU ?.....	59
3.1. <i>quel contenu envisager pour les collections de la BDIV ?</i>	60
3.1.1 Contenu et contexte local	60
3.1.2 Contenu et accessibilité	62
3.2. <i>le niveau d'usage des collections</i>	65
3.3. <i>Contenu et visibilité des collections</i>	68
CONCLUSION	70
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	72
TABLE DES ANNEXES	79

Introduction

Les politiques documentaires ont fait l'objet d'études et d'application multiples en France depuis le début des années 1990. Elles sont liées à un souci accru des tutelles de contrôler la bonne utilisation des budgets, mais également à une volonté de rationaliser des pratiques d'acquisition souvent empiriques, et justifier des orientations auprès des élus, enfin, à la volonté de s'y retrouver parmi une offre éditoriale multiple et protéiforme. Mais ces politiques ont surtout concerné les bibliothèques d'enseignement supérieur, et dans le domaine de la lecture publique, les bibliothèques municipales de moyenne et grande importance. Les Bibliothèques départementales de prêt (BDP) sont encore peu nombreuses à avoir formalisé une telle politique, même si nombre d'entre elles ont déjà réfléchi à une possible rationalisation des acquisitions¹.

Pourtant, l'environnement des BDP et de leur réseaux ne cesse d'évoluer. Evolution qui concerne ce qui fait le cœur du métier de bibliothécaire² : les collections. En 1997, Martine Blanchard, lors d'une intervention aux journées d'étude de l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBBDP) notait ainsi que « *l'évolution des populations desservies par les BDP, et des missions des BDP au cours de leur histoire induisent des changements dans les collections* » et qu'en conséquence. « *les politiques culturelles des départements et la mise en place des réseaux départementaux de bibliothèques obligent à repenser les politiques documentaires, en complémentarité des bibliothèques locales.* »³

Mais de quelle manière penser une offre documentaire en complémentarité des bibliothèques locales, lorsque le réseau est composé de structures au

¹ Lors de mon stage, j'ai questionné l'ensemble des BDP par courriel sur la mise en place d'une politique documentaire au sein de ces établissements. 17 m'ont répondu : 1 seule affirme avoir une politique documentaire, 7 y réfléchissent, ont des critères d'acquisition mais pas de politique aboutie, 9 n'en ont pas établie. La raison essentielle tient au manque de temps disponible à une telle réflexion.

² Le terme « bibliothécaire » est employé dans ce mémoire au sens générique du terme. Il ne désigne pas la fonction statutaire.

³ BLANCHARD, Martine. *Introduction*. In ADBBDP. *Les politiques d'acquisition en bibliothèques départementales de prêt [actes des 13èmes journées d'études, Nîmes, 8-10 novembre 1999]*. Nîmes : Bibliothèque départementale du Gard, 2000. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.adbdp.asso.fr/association/je1999/index.html> (Consulté le 04/01/2007).

développement inégal, lorsque les besoins diffèrent d'une bibliothèque à une autre ?

Réfléchir à la définition d'une politique documentaire nécessite de s'interroger sur les finalités de la bibliothèque aujourd'hui. Tout projet culturel porté par cette institution doit s'inscrire dans son environnement, politique, économique, social. La définition d'objectifs documentaires est donc indissociable de la mise en œuvre des objectifs de politiques publiques.

En Ille-et-Vilaine, le Conseil Général, en lien avec le personnel de la bibliothèque départementale, a décidé de déconcentrer les services de la lecture publique. Quatre antennes doivent fonctionner à terme. L'objectif est de faciliter l'accès à la lecture pour tous les habitants du département. En ce sens, l'ouverture des antennes déconcentrées doit jouer un rôle d'impulsion et encourager l'ouverture ou l'extension de petites structures sur l'ensemble du territoire départemental. Dans le cadre de cette réorganisation, la Bibliothèque départementale d'Ille-et-Vilaine (BDIV) a déjà entamé des réformes. La plus importante, parce que symbolique des BDP, est l'abandon progressif du bibliobus au profit d'échanges de documents à l'antenne.

Cependant, il serait vain de penser que le rapprochement des bâtiments des publics contribuera à lui seul à attirer les usagers, actuels et potentiels de l'offre documentaire et des services de la bibliothèque. Pour accompagner et donner du sens au projet de restructuration en cours sur le département, un travail global sur les collections, surtout à l'ère de la dématérialisation de l'information et la multiplication de ses modalités d'accès, est nécessaire.

Quelles collections souhaite construire la BDIV pour le réseau ? Et pour quels publics ? Quels sont les accès souhaités à la collection ? Autant de questions que la présente étude propose d'explorer. Il s'agit, non de définir une politique documentaire, pour la bibliothèque, mais de poser les questionnements nécessaires à sa définition.

Après avoir présenté de manière synthétique la situation socio-économique et le contexte politique dans lesquels évoluent la BDIV et les bibliothèques du réseau, l'étude aborde la question des collections selon deux axes : le premier concerne les pratiques d'acquisition du personnel de la BDIV : processus d'acquisition, critères, pratiques de terrain, le second les pratiques et les attentes des bibliothèques du réseau. Enfin, les constats réalisés suite aux enquêtes de terrain, la confrontation des pratiques des uns aux pratiques et attentes des autres a abouti à la formulation de questionnements, préalables à l'élaboration et mise en œuvre d'une politique documentaire pour la BDIV et son réseau.

Partie 1 : le contexte de l'étude

1. L'environnement du réseau de la BDIV

1.1. Les contours socio-économiques du réseau départemental⁴

Le département de l'Ille-et-Vilaine est marqué par de fortes disparités socio-économiques, qui tendent aujourd'hui en partie à s'estomper, grâce à la mise en œuvre du désenclavement du territoire.

Il semble essentiel d'évoquer rapidement ces caractéristiques socio-économiques afin de mesurer l'environnement dans lequel s'inscrit la lecture publique du département.

Le département est constitué de sept pays⁵, au dynamisme contrasté. Hormis la ville de Rennes, l'Ille-et-Vilaine ne possède pas de grosses structures urbaines (la deuxième ville du département étant Saint-Malo au nord du département avec 50 000 h, avec un tissu urbain s'étalant surtout le long du littoral de la Manche).

Le département est dominé au centre par le pays de Rennes, le plus urbanisé et le plus peuplé du département.

Ce pays, et particulièrement la communauté d'agglomération de Rennes Métropole, concentre de nombreux atouts : forte croissance démographique, excellente desserte de transports, première zone d'emplois du département, présence d'emplois qualifiés.

La structure socioprofessionnelle de la population du pays met en évidence une forte concentration de cadres supérieurs : ils regroupent près d'un emploi sur cinq. Les professions intermédiaires sont nombreuses, elles constituent plus d'un emploi sur

⁴ Voir annexe 2.

⁵ Voir annexe 1a.

quatre. Enfin, comme dans la plupart des grandes villes, les employés occupent plus d'emplois que les ouvriers ; dans le pays rennais, on compte trois employés pour deux ouvriers. Cette structure socioprofessionnelle génère très logiquement des revenus plus élevés que la moyenne régionale.

En outre, ce pays bénéficie d'une offre culturelle abondante, qui concerne aussi bien le spectacle vivant (théâtre, musique, danse), les salles de cinéma, les activités de loisirs, que l'offre de lecture : présence de bibliothèques universitaires, ouverture récente de la BMVR située aux « Champs libres » ; 14 annexes sur la ville de Rennes ; un réseau de bibliothèques dans les communes de l'agglomération de manière générale plus étoffé que dans le reste du département.

Par ailleurs, sur le plan économique notamment, le pays de Rennes exerce une influence qui ne se dément pas depuis au moins trois décennies sur l'ensemble du département. Ainsi, il représente une zone d'emplois attractive, notamment dans les secteurs secondaire (l'usine Peugeot-Citröen emploie par exemple 10000 personnes et fait vivre de nombreuses entreprises sous-traitantes) et tertiaire, qui draine une main-d'œuvre nombreuse extérieure au pays (provenant à la fois des autres zones du département et des départements limitrophes).

Les autres pays du département ne bénéficient pas toujours du même dynamisme et présentent davantage de contrastes que le pays de Rennes, aussi bien en terme de population que de structures d'emploi et de revenus. En outre, ils ne bénéficient pas d'une présence de services publics, notamment en matière de lecture publique, aussi développée qu'autour de la capitale bretonne.

C'est le cas notamment des pays de Fougères, de Vitré, de Redon, qui comptent pourtant les agglomérations importantes du département en dehors des villes de Rennes et Saint-Malo.

Ce déficit s'explique en partie par la structure économique et sociale de l'Ille-et-Vilaine. En effet, la population active agricole reste importante, malgré une diminution de ce secteur d'activité dans la majorité des pays du département. De plus, ces zones rurales sont encore parfois très enclavées. Ainsi, certaines communes de plus de 1000 habitants dans le pays des Vallons de Vilaine ne disposent ni de commerces, ni de services de

proximité. Le nord du Département connaît une situation similaire et concerne le territoire situé entre Antrain et Combourg.

Le tissu économique de ces pays est en grande partie constitué d'industries, agroalimentaires et automobiles notamment, qui emploient une main-d'œuvre ouvrière parfois nombreuse. L'emploi ouvrier représente par exemple 39,7% des actifs du pays de Vitré, 28% pour le pays de Fougères. Mais ce sont des secteurs qui connaissent actuellement des difficultés, ce qui fragilise le dynamisme de ces zones, et pousse certains jeunes à quitter le pays pour rejoindre des zones d'emploi plus attractives. Le nord du département ainsi que les franges sud-ouest sont concernées.

Conséquence : un vieillissement de la population (la part des personnes âgées est importante dans le pays de Fougères et Saint-Malo), voire un déficit démographique (par exemple dans le Nord du département, dont les communes sont rattachées aux pays de Fougères et de Saint-Malo), et un revenu médian inférieur à la moyenne régionale : 12 515 € par unité de consommation à Fougères, soit 5% de moins que le revenu médian breton. Difficultés qui se traduisent par une absence de services. Ainsi, dans l'est du département, il n'existe quasiment aucun point accueil-emploi.

1.2. Un territoire en pleine évolution

Cependant, l'amélioration récente des dessertes de transport routier et ferroviaire, qui concerne aujourd'hui une bonne partie du département, représente un levier essentiel du développement des pays et incitent les ménages, notamment les jeunes ménages, à s'installer dans les communes de ces pays, afin de bénéficier de logements moins onéreux que dans le pays de Rennes. Certaines communes du pays de Fougères et le Nord-Est du département, qui bénéficient de la mise en service en 2000 de l'autoroute des Estuaires, connaissent une croissance démographique importante. C'est le cas également dans le sud du département, le long de l'axe Rennes-Redon, et d'une manière générale le long des axes routiers qui structurent le territoire du département.

Ces évolutions tendent à redessiner le paysage socioculturel de territoires traditionnellement ancrés dans une culture rurale, axée davantage sur l'oralité que sur une tradition d'écriture.

La croissance démographique et l'arrivée de nouveaux résidents ne sont pas sans conséquence pour l'évolution des services sous-représentés dans la majorité des pays du département.

En effet, les nouveaux arrivants appartiennent à cette catégorie de rurbains qui délaissent la ville essentiellement pour des raisons économiques. Mais qu'il s'agisse de jeunes couples avec enfants en bas-âge, ou de jeunes retraités (littoral malouin), beaucoup sont demandeurs de nouveaux services qui font encore défaut dans ces zones du département. Ces services concernent l'offre culturelle, parmi laquelle figure la lecture publique.

Mais le nouveau paysage des campagnes d'Ille-et-Vilaine ne s'accompagne pas toujours d'une évolution de l'image rattachée au monde rural en général, notamment chez les bibliothécaires, nous y reviendrons par la suite. Or les représentations liées au monde rural ont des conséquences sur les pratiques d'acquisitions et de constitution des collections de la BDIV.

Le recensement des bibliothèques du département, qu'elles relèvent du réseau de la BDIV ou qu'elles soient hors-réseau, met en lumière cette disparité des situations d'accès aux services culturels et notamment la lecture, sur le territoire départemental.

1.3. Etat des lieux du réseau de lecture publique du département d'Ille-et-Vilaine en 2006

1.3.1 Des bibliothèques Hors-Réseau encore « peu visibles »

Hormis la nouvelle bibliothèque à vocation régionale de l'agglomération rennaise, le département compte peu de bibliothèques publiques de grande importance. Cette situation devrait cependant évoluer dans les prochaines années, avec la construction et l'ouverture de deux nouvelles médiathèques intercommunales, à Redon et Fougères. Il faut par ailleurs noter que le bâtiment en construction à Fougères accueillera non seulement la nouvelle médiathèque de la ville, mais également l'antenne de la BDIV, actuellement hébergée dans des locaux provisoires. Un projet est également prévu à Saint-Malo.

Dans l'immédiat, les bibliothèques-relais représentent souvent la ressource essentielle d'accès à la lecture sur la majorité du territoire départemental.

1.3.2 un réseau de « Bibliothèques pour tous » actif

Dix-huit « Bibliothèques pour tous » sont présentes sur le territoire départemental, qui freinent parfois l'implantation de bibliothèques-relais sur les territoires où ces structures associatives sont présentes.

1.3.3 La disparité des bibliothèques du réseau de la BDIV⁶

Les bibliothèques de type B1 et B2 (typologie établie selon les recommandations DLL)⁷ restent peu développées en Ille-et-Vilaine. De plus, elles sont majoritairement concentrées sur le territoire relevant de l'antenne de Rennes. En effet, si ces bibliothèques représentent un peu plus de 24% des bibliothèques du réseau de la BDP, leur part représente 43% des bibliothèques du pays de Rennes et du pays de Vitré rattaché à l'antenne rennaise.

Les bibliothèques de type B3 sont les plus nombreuses sur le département : 41,8% des bibliothèques du réseau. Et se situent davantage autour de Rennes, Saint-Malo

⁶ Voir annexe 3

⁷ La DLL distingue cinq niveaux de bibliothèques en fonction de plusieurs critères : présence d'un personnel qualifié, horaires d'ouverture, taille des locaux. La typologie détaillée est disponible sur le site de 'ADBDP : <http://www.adbdp.asso.fr/outils/bibliotheconomie/typologie-bib.htm>

et le pays de Brocéliande. Elles ne représentent que 33% des établissements dans le pays de Fougères et Vitré Nord.

Enfin, les points lecture et les dépôts mairie révèlent quant à eux le degré d'inégalité du réseau de lecture publique sur le territoire. En effet, ceux-ci, généralement moins dotés en ressources documentaires et budgets d'acquisition, et ne bénéficiant que d'un faible nombre d'heures d'ouverture, représentent la moitié, voire plus, des bibliothèques dans le nord (pays de Fougères et une partie du pays de Vitré) et dans le sud du département (pays de Redon et Vallons sur Vilaine). Ces implantations ont lieu dans des territoires aux traits communs : communes rurales, assez enclavées, abritant une population plutôt vieillissante.

C'est pour tenter de dynamiser un territoire inégalement pourvu que le Conseil Général a décidé de déconcentrer les services de la BDIV et de redessiner la carte de la lecture publique du département.

2. Améliorer l'offre documentaire de la BDIV : le rôle des politiques publiques.

Les politiques publiques de la culture poursuivent des objectifs d'équité, d'efficacité et de qualité qui s'exercent dans le cadre de trois contraintes : financières, sociales et démocratiques.

La mise en place d'antennes déconcentrées à la BDIV représente une mise en pratique de ces trois contraintes.

2.1. Genèse du projet de déconcentration de la BDIV

Le projet de déconcentration des services de la BDIV date de la fin des années 1990. L'objectif assigné à ce projet était de réduire les inégalités d'accès à

la lecture publique sur le département et de rapprocher les services de la bibliothèque des territoires desservis.

Une première étude menée en 2000⁸ avait réfléchi à l'opportunité de constituer un réseau de médiathèques de pays, relais des services centraux de la BDIV. Elle prévoyait ainsi la création de six médiathèques départementales de pays, correspondant quasiment aux territoires des sept pays du département. Ce premier projet a été mis de côté pour diverses raisons, politiques et financières essentiellement. En revanche, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a conservé l'idée d'une déconcentration de services de la Bibliothèque départementale.

Le projet a finalement été adopté et sa mise en œuvre a débuté en 2002. S'engageant clairement dans une politique de territorialisation, le Conseil Général a décidé de mettre en place quatre antennes, reprenant en partie le projet initial des six médiathèques départementales. Ces antennes sont constituées de la manière suivante⁹:

- L'antenne de Bécherel : elle regroupe les pays de Brocéliande et de Saint-Malo.
- L'antenne de Fougères : elle regroupe le pays de Fougères et la partie nord du pays de Vitré.
- L'antenne de Pipriac : elle regroupe les pays de Redon et des Vallons de Vilaine.
- L'antenne de Rennes : elle regroupe le pays de Rennes et la partie sud du pays de Vitré.

Par ailleurs, afin de mener au mieux la réalisation du projet, une étude élaborée au sein de la BDIV par Anne-Marie Lagrée¹⁰, du service qualité, organisation, méthodes du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, a permis d'établir un état des lieux du développement des bibliothèques sur le département ainsi qu'un bilan global des collections de l'ensemble des bibliothèques du réseau et de la bibliothèque

⁸ PIHAN, Jean. *Plan départemental de lecture. Projet de médiathèques départementales de pays*. Rennes : Laboratoire RESO, Université de Rennes 2, février 2000, 106 p.

⁹ voir Annexe 1b

¹⁰ LAGREE Anne-Marie. *Etude d'organisation de la BDIV dans le cadre de la déconcentration : rapport de synthèse*. Rennes : Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, 2001, 87 p.

départementale. L'objectif était de cibler les besoins des territoires du département en matière de lecture publique, et d'y répondre dans le cadre de la déconcentration des services de la BDIV.

Cette étude mettait évidence l'inégalité de la desserte des collections de la BDIV, en raison notamment des disparités d'implantation de bibliothèques. Certaines zones du département apparaissaient nettement défavorisées (pays de Redon, pays de Fougères et pays de Saint-Malo notamment). Ce travail soulignait également le sous-équipement de la BDIV (en 2001 le ratio de document par habitant était de 0,5 alors que la moyenne nationale se situait à 0,73 doc/hab) et l'absence de diversification de ses collections (des supports vidéos et musicaux peu développés). Enfin, le rapport préconisait des axes de développement pour la bibliothèque, afin de corriger ces disparités et mener une politique volontariste de développement de la lecture publique à l'échelle du département. Ce projet volontariste doit porter ses fruits à moyen et long terme.

En effet, alors que le Conseil Général et la BDP poursuivent actuellement sa mise en œuvre (l'aboutissement du projet est prévu pour 2009, et non plus 2006), la carte départementale en matière de lecture publique continue, nous l'avons vu, de faire apparaître des inégalités d'accès à la lecture et un maillage du territoire assez inégal.

En outre, s'ajoute un défi auquel doivent faire face les BDP, qui concerne la multiplicité des interlocuteurs politiques auxquels elles sont confrontées : le Conseil Général, tutelle de la BDP ; les municipalités du territoire qu'elles desservent, et de plus en plus, les intercommunalités. Développer des projets en matière de lecture publique suppose une connaissance des enjeux de politiques publiques, à différentes échelles.

En Ille-et-Vilaine, la place de l'intercommunalité prend une importance croissante, impulsée en partie par la politique du Conseil Général.

2.2. les orientations politiques du Conseil Général en matière de politique culturelle.

Dans l'étude préalable à la mise en œuvre de la déconcentration des services et des collections de la BDIV, des préconisations précisait les objectifs quantitatifs à atteindre pour chaque antenne.

Objectifs également mentionnés dans le Procès-verbal du Conseil Général sur la mise en œuvre de la déconcentration de la Bibliothèque départementale¹¹.

Ainsi les antennes doivent proposer « *la fourniture de documents aux bibliothèques locales, en renforçant l'offre par un accroissement des collections de la Bibliothèque départementale, aujourd'hui encore insuffisantes, et par une adaptation au contexte local* ». Les collections doivent donc clairement prendre en compte l'environnement immédiat dans lequel elles s'inscrivent.

En outre, le développement des collections doit refléter également les orientations politiques dans le domaine de la culture et de la lecture, décidées par le Conseil Général, et que ce dernier souhaite voir appliquées sur l'ensemble du territoire. Ces orientations apparaissent dans le futur schéma départemental de la lecture publique, à la réflexion duquel est largement associée la direction de la BDIV. Ce schéma, qui sera prochainement validé¹², met en œuvre les propositions et objectifs décidés par la majorité en exercice. Parmi les axes forts figurent le développement des pratiques culturelles, l'importance accordée au développement durable, l'égalité des chances, enfin, l'accès de tous les citoyens à la lecture.

En outre, la BDIV, davantage encore que par le passé, exerce un rôle de conseil auprès des intercommunalités, en raison de la mise en œuvre récente des contrats de territoire, impulsés par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

¹¹ Extrait du Procès-verbal de l'assemblée départementale : février 2002

¹² C'est la raison pour laquelle je ne fais pas mention ici des citations exactes du texte.

2.3. le rôle croissant des intercommunalités dans la politique de lecture publique

Les contrats de territoire, dont l'élaboration a débuté en 2006, ont pour objectif de développer le partenariat avec les acteurs locaux, et notamment les instances intercommunales autour « *de véritables projets de territoires porteurs d'initiatives et d'actions structurantes* »¹³. Parmi les dispositifs prévus dans ces contrats, figure l'attribution d'une enveloppe budgétaire en fonction de critères financiers et sociaux de développement.

Les intercommunalités ont dans cette optique formalisé le « *projet stratégique du territoire* ». Les enveloppes allouées doivent permettre « *aux porteurs de projets locaux, notamment les associations, de continuer à bénéficier du soutien du Conseil général, dans le cadre des priorités fixées par le contrat* ».

Mais ces projets accordent, selon les territoires, plus ou moins de priorités aux bibliothèques, et en particulier au développement des collections. D'où la nécessité pour la BDIV d'intensifier son action auprès des intercommunalités, et contribuer à faire des bibliothèques un des acteurs du développement local.

C'est pourquoi la définition d'une politique documentaire, qui intègre explicitement l'ensemble du réseau, en expliquant les orientations choisies et suivies, se révèle être un levier essentiel de la vitalité des bibliothèques du département. Elle deviendra par ailleurs un élément de justification auprès de l'ensemble des élus, notamment en ce qui concerne le coût financier lié au fonctionnement de ces établissements.

Aujourd'hui, la BIDV tient compte de ces évolutions politiques et cherche à diversifier son offre documentaire pour s'adapter aux besoins de son réseau. La déconcentration des collections dans les quatre antennes lui offre l'occasion de réfléchir au sens à donner à ses ressources.

¹³ Voir à ce sujet le site du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.fr>

Proposer des pistes d'amélioration de l'offre documentaire de la BDIV suppose d'établir au préalable un état des lieux, à la fois des collections actuelles et des pratiques qui président à la constitution des collections de la bibliothèque. Mais s'intéresser aux seules richesses de la BDIV ne suffit pas. En effet, les collections des bibliothèques départementales ont vocation à enrichir celles des bibliothèques du réseau.

Dans le cadre de cette étude, il apparaissait donc nécessaire de porter un regard sur les fonds et les pratiques d'acquisition des bibliothèques du réseau. La confrontation des pratiques et des attentes de chacun avait donc pour objectif d'amener à une réflexion autour du sens à donner aux collections futures de la BDIV, jusque là centralisées en un seul lieu. Quelles collections doit construire la BDIV et pour quel(s) public(s) ?

3. La démarche adoptée

La déconcentration des collections et de certains services de la BDIV engendre quelques problématiques. De plus en plus, les bibliothèques de lecture publique ont pris conscience de la nécessité de penser les collections en fonction des publics à desservir, des besoins de ces mêmes publics, effectifs ou potentiels, et non plus seulement de bâtir des collections et convaincre le public de la légitimité de celles-ci. Ce constat implique de réfléchir au sens à donner à l'ensemble des collections, de s'interroger sur les publics, les usages qui seront faits des collections, sur leur évolution.

En effet, comment aboutir à une gestion dynamique des fonds de la BDIV, dans un nouveau cadre et avec la mise en œuvre de nouvelles procédures d'échanges de documents ? (l'ouverture des antennes marquant l'abandon des tournées en bibliobus)

Afin de proposer des axes d'amélioration de l'offre documentaire et adapter les collections aux besoins des bibliothèques desservies par ces antennes, dont on a pu

mesurer qu'elles s'inscrivaient dans des environnements socio-économiques diversifiés, il était essentiel de croiser plusieurs axes d'étude.

3.1. du côté de la BDIV

Dans un premier temps, j'ai effectué un état des lieux des acquisitions telles qu'elles se pratiquent à la BDP aujourd'hui. Quels sont les objectifs qui président actuellement aux acquisitions ? Comment se déroulent-elles ? Quelles sont les représentations des acquéreurs ?

Ces informations ont été recueillies par le biais d'entretiens auprès d'un certain nombre d'acquéreurs de la BDIV¹⁴, et lors des participations aux réunions d'acquisition. Cette démarche devait permettre également de mesurer la connaissance des fonds des bibliothèques du réseau et de leurs besoins par les acquéreurs de la Bibliothèque départementale.

Ensuite j'ai confronté ces représentations et pratiques annoncées aux pratiques réelles, et d'une certaine manière « avouées », de ces acquéreurs, lors de leur rencontre avec les bibliothèques du réseau, à l'occasion notamment des échanges de documents. Les participations aux tournées du bibliobus (depuis la préparation du bus jusqu'à l'échange dans la bibliothèque du réseau), les observations des accueils sur place de certaines bibliothèques, avaient pour objectif de mesurer le décalage existant parfois entre discours et pratiques de terrain.

3.2. la rencontre avec les responsables des bibliothèques du réseau

Parallèlement à cette enquête menée à la BDIV, la rencontre avec des responsables de bibliothèques du réseau devaient mettre en lumière :

¹⁴ la liste des acquéreurs interrogés figure en annexe 4.

- Leurs propres pratiques d'acquisition : critères ; objectifs ; outils d'acquisition ;
- La variation éventuelle des critères d'acquisition en fonction non seulement de la taille de la bibliothèque, mais également de son ancrage dans un territoire spécifique ;
- Les attentes de ces bibliothèques à l'égard de la BDIV en terme d'offre documentaire ;
- Les attentes et/ou les réactions et « comportements » de ces bibliothèques concernant l'accessibilité aux documents de la bibliothèque départementale. De quelle façon sont perçus l'abandon progressif de la desserte par le bibliobus et la mise en œuvre des échanges de documents à l'antenne de la BDIV ?

Pour obtenir des réponses exploitables, j'ai constitué un échantillon de bibliothèques¹⁵ selon les critères suivants :

- Des bibliothèques possédant un budget d'acquisition et des salariés ou du moins des bénévoles formés. En conséquence, ont été éliminés les dépôts mairies et les points lecture (sauf un). Une seule bibliothèque de type B3 a été retenue. En effet, en l'absence de budget conséquent, il est difficile pour ces établissements de fixer une politique d'acquisition ou des objectifs d'acquisition. Ces bibliothèques achètent quelques documents pour constituer un fonds de base. Et souvent, la BDP intervient en substitution et non en complémentarité.
- Des bibliothèques de même type mais implantées sur des territoires différents. Ainsi, j'ai rencontré des responsables de bibliothèques de type B1, dont l'établissement était situé dans l'agglomération rennaise (Acigné), d'autres où la bibliothèque évoluait dans un environnement plus rural. Trois bibliothèques de type B1 sont concernées, qui relèveront de trois antennes différentes (Rennes : Retiers ; Bécherel : Saint-Meen ; Pipriac : Sixt/Aff).
- Des bibliothèques relevant de l'antenne de Fougères, seule antenne à fonctionner depuis deux ans. Il s'agissait ainsi de mesurer l'impact de l'implantation de celle-ci sur les bibliothèques du réseau : dynamisme autour de la lecture

publique accru ou pas ; forces et faiblesses de la mise en oeuvre d'une antenne, effet de proximité ou pas pour le développement du réseau de lecture sur un territoire, effets sur la fréquentation, les publics ...et donc les collections. J'ai rencontré des responsables de bibliothèques situées sur des territoires plus ou moins éloignés de l'antenne. Par exemple, Javené (B2) et Luitré (B2), communes situées à six kilomètres au maximum de l'antenne de Fougères, et Louvigné-du-désert (même type de bibliothèque : B2), éloignée de 25 kilomètres de Fougères.

La conduite de ces entretiens a permis de confronter les approches de la BDIV avec celles des bibliothèques du réseau afin de définir les écarts qui pouvaient exister entre les représentations des bibliothécaires de la bibliothèque départementale concernant les collections et les attentes et usages des publics, et la réalité observée sur le terrain. Cette confrontation m'a conduite à dégager les forces et les faiblesses des collections de la BDIV au regard des informations recueillies auprès du réseau.

3.3. l'évaluation des collections de la BDIV

Enfin, un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de ces mêmes collections a été établi pour confirmer ou infirmer le discours à la fois des acquéreurs de la BDP, mais également des agents des bibliothèques du réseau : absence d'ouvrages dans certains domaines, sujets trop pointus ou pas ; documents non adaptés aux besoins des bibliothèques etc.

Surtout, l'apparition éventuelle d'un décalage entre les discours des acquéreurs des bibliothèques du réseau, et la réalité des chiffres, devait permettre d'interroger la visibilité et l'accessibilité de l'offre documentaire de la BDIV pour l'ensemble des bibliothèques du réseau.

¹⁵ Pour le détail des bibliothèques rencontrées, voir annexe 6.

Partie 2 : Collections et publics de la BDIV : entre représentations et réalités du terrain

1. La démarche d'acquisition à la BDP : modalités, représentations et impact sur les collections

Les entretiens avec les acquéreurs de différents domaines font apparaître plusieurs constats concernant les pratiques d'acquisition à la BDIV et les représentations que peuvent avoir les bibliothécaires des publics des bibliothèques du réseau : absence de formalisation écrite d'objectifs d'acquisition, absence parfois de concertation dans les pratiques et des sélections empiriques.

1.1. La répartition des budgets et les procédures d'acquisition¹⁶

En dehors d'une répartition par grand domaine (Adulte/Jeunesse : Fiction/Documentaires, autres supports), il n'existe pas de répartition du budget détaillée par domaines. Les décisions d'achats de documents ont lieu lors des réunions d'acquisition en ce qui concerne les documentaires (adultes et jeunesse) et la fiction adulte.

¹⁶ je n'évoque pas ou très peu le fonds vidéo dans cette partie. Il s'agit d'un fonds en cours de constitution, les responsables de ces domaines s'attachent actuellement à constituer un fonds de base composé de nombreux classiques du cinéma ; des films « clés » ; des documentaires. Mais les acquisitions ne semblent pas pensées en terme d'accessibilité, j'y reviendrai de manière plus générale dans la troisième partie.

Quant aux autres livres, ils ne font pas l'objet d'une décision commune : chaque responsable s'occupe d'un domaine (Romans jeunesse, Bandes dessinées adultes, bandes dessinées enfants, premiers romans) et en assure le suivi seul.

Il en va de même pour les autres supports : musique (4 acquéreurs qui se partagent les différents genres) ; CDROM ; DVDS

1.1.1 La constitution des offices et les conséquences sur les achats et la constitution des collections

Jusqu'au mois de novembre 2006, la constitution de l'office documentaire adulte était établie par la librairie titulaire du marché. Après une première présélection effectuée par les acquéreurs de la BDIV. Ensuite les ouvrages retenus étaient déposés à la BDP pour être examinés par les acquéreurs selon leur domaine de référence, avant d'être discutés et choisis lors des réunions d'acquisition. La BDP a décidé de réétudier la démarche et a abandonné la formule en raison notamment de l'absence de certains titres dans la sélection de la librairie. A compter du mois de décembre 2006, les acquéreurs constitueront eux-mêmes le contenu de l'office qui sera livré par la librairie. La démarche qui vient d'être abandonnée par la BDIV pouvait poser problème dans la mesure où certains ouvrages échappaient au regard des bibliothécaires. Les achats étaient en conséquence effectués en fonction de l'offre de l'office, au cas par cas. Or une bonne partie de l'office semble être constituée de manière générale d'ouvrages d'art, de livres d'art, décoration, d'histoire, des ouvrages de société. Certains domaines de la connaissance n'étaient pas représentés.

En l'absence d'établissement d'objectifs par domaine clairement établis, les achats ont lieu de manière empirique, voire intuitive, contribuant à des déséquilibres dans certains domaines de la collection. En outre, ce type de démarche contribue à une moins bonne maîtrise des budgets et à des difficultés d'achat en fin d'exercice budgétaire, constat que j'ai pu notamment effectuer lors de la dernière réunion d'acquisition : présence de nombreux titres mais un budget restreint pour les acheter.

En revanche, cette formule continue à être appliquée en ce qui concerne l'office jeunesse (albums, contes et documentaires). Dans ce cas également, les achats ont lieu au fur et à mesure de ce qui se présente dans l'office. Il n'existe pas de concertation entre les acquéreurs jeunesse et adulte.

Quant aux achats rétrospectifs, ils existent et s'effectuent essentiellement après les campagnes de désherbage. Le désherbage des collections a lieu surtout durant les deux mois d'été, en raison de la plus grande disponibilité du personnel à cette période (pas de tournées du bibliobus à cette période notamment). Il ne semble pas qu'il y ait d'achats rétrospectifs étalés sur l'année.

1.1.2 Les objectifs et les critères d'acquisition

Les objectifs et les critères d'acquisition ne sont pas formalisés par écrit. A plusieurs reprises lors des entretiens, les acquéreurs ont évoqué cette absence de formalisation, la regrettant parfois. La participation aux réunions d'acquisition (documentaires adultes et documentaires enfants) m'ont d'ailleurs permis de mesurer la difficulté à prendre des décisions d'achat concernant certains documents, en l'absence d'objectifs et de critères clairement définis. Pour citer un exemple, des documents publiés dans des collections type « *pochothèque* » ou « *bouquins* » font débat, certains acquéreurs affirmant qu'il avait été décidé de ne pas les acheter, d'autres et notamment des personnes nouvellement arrivées à la BDIV pensant qu'il serait bon de les avoir dans les collections.

De plus, rares sont les bibliothécaires de la BDIV à disposer de grilles de suivi des acquisitions. Ceux qui en utilisent ont bâti eux-même leur propre grille de suivi, qui concernent essentiellement le suivi budgétaire d'un domaine.

Cette absence de formalisation n'est pas spécifique à la BDIV. Dans l'étude publiée l'an passé sur le métier : *Bibliothécaires en prospective*, les auteurs notent en effet qu'au sein des bibliothèques publiques, « *l'absence de critères explicites domine[...], et quant*

à la demande d'explicitation des critères qui sont implicitement utilisés de facto, elle amène des réponses générales, sinon évasives »¹⁷.

Le rapport souligne également que cette situation touche particulièrement les BDP et est « *peut-être due au fait que les lecteurs y sont plus éloignés des bibliothécaires mais aussi des élus* », confirmant d'une certaine manière la faiblesse de l'engagement des BDP dans la formalisation d'une politique documentaire.

Différents critères interviennent dans la décision d'achat. D'abord le niveau de difficulté de l'ouvrage. Les acquéreurs semblent privilégier les ouvrages grand public, aussi bien en fiction qu'en documentaires adultes. Ces objectifs se basent sur l'idée que les responsables des bibliothèques du réseau recherchaient d'abord des documents simples à lire pour leurs lecteurs : « *C'est ce que demandent les bibliothèques* ».

Il faut donc éviter les achats trop pointus, à savoir les ouvrages de type universitaire ou publiés par des maisons d'édition qui se caractérisent par des publications scientifiques destinées à un public de spécialistes ou étudiant.

Cependant se pose parfois le problème de certains sujets peu couverts par l'édition, et publiés parfois par les seules éditions universitaires. C'est le cas des P.U.F en philosophie et des P.U.R (Presses universitaires de Rennes) pour le fonds local : « *on ne peut pas exclure P.U.F en philo* » ; « *quand ça concerne la Bretagne, on prend les P.U.R* ».

Ces débats autour du contenu de l'ouvrage interrogent les publics visés. Ainsi, certains acquéreurs jugent un ouvrage, fut-il intéressant, « *trop ardu* », s'interrogent sur la lecture ou l'emprunt de l'ouvrage par les usagers des bibliothèques du réseau : « *je sais pas qui le lira* », et renvoient le lecteur potentiel vers la Bibliothèque de Rennes (« *on le trouvera à la B.M de Rennes* »). Les acquisitions d'ouvrages au contenu de type universitaire doivent être réservés à des sujets où l'édition en la matière est pauvre, ou encore pour alimenter le fonds local, et sont le plus souvent achetés en un seul exemplaire, car « *les ouvrages pointus, les gens peuvent aller aux Champs Libres* ».

¹⁷ DURAND Jean-Pierre, PEYRIÈRE Monique, SEBAG Joyce. *Bibliothécaires en prospective*. Paris : France. Ministère de la Culture. Département des études, de la prospective et des statistiques, janvier 2006, p55

Certains responsables de la fiction adulte estiment aussi que la BDIV doit d'abord acheter des documents grand public, afin de répondre à la demande des usagers, sans exclure les romans de lecture plus difficile. Mais ceux-ci sont achetés en moins grand nombre. Ce que les bibliothécaires entendent par roman « difficile » concerne par exemple les livres dont la couverture est sans illustration et à-priori moins attirante, ou les ouvrages publiés aux Editions de Minit.

Rattachés à la notion de fiction grand public figurent les romans du terroir, les romans sentimentaux et les histoires vécues, ainsi que les romans policiers (certains romans policiers).

Le critère d'acquisition lié au niveau de difficulté du document, les remarques entendues en entretiens et lors des réunions d'acquisition, interrogent l'impact de l'environnement immédiat sur la politique d'acquisition de la BDIV. En effet, il semble que la proximité d'une bibliothèque d'agglomération, ainsi que la présence d'universités à Rennes, n'est pas sans influencer parfois la décision d'achat de documents.

Certains acquéreurs partent ainsi du postulat que ce qui n'est pas acquis par la BDIV est lisible ailleurs, et notamment dans d'autres établissements. Or, une BDP offre des documents à l'ensemble des bibliothèques du département. Et nous l'avons déjà évoqué, les bibliothèques hors-réseau restent peu nombreuses, inégalement réparties sur le territoire départemental, et pour l'instant peu dynamiques. Lors d'une réunion d'acquisition, la remarque a d'ailleurs été soulevée au sujet du sort des lecteurs habitant loin de l'agglomération rennaise, et qui ne peuvent donc pas accéder aux collections des bibliothèques de cette ville : *« le problème, c'est que le lecteur du reste de l'Ille-et-Vilaine, il va pas aller à la B.M de Rennes »*. La prise en compte des besoins de l'ensemble des bibliothèques du département ne semble pas toujours de mise.

D'autres critères interviennent dans les décisions d'achats. Nous l'avons vu, la publication de textes par certaines maisons d'édition représentent un moyen de choisir ou d'écarter un ouvrage. Si les ouvrages universitaires sont écartés ou quasi systématiquement écartés, il en va de même pour les ouvrages des maisons d'édition

considérés comme « sulfureux », « douteux », dont les auteurs ne sont pas fiables. Ce sont pour la plupart des éditeurs qui publient des ouvrages dans le domaine de l'ésotérisme, de la parapsychologie (Granger , Trédaniel, Ambre par exemple). Les maisons d'édition à caractère commercial sont elles aussi écartées. De même, des collections fragiles ou les formats ne « *correspondant pas à l'utilisation en BDP* » (petit format, spirale..) sont rejetées.

La qualité de l'auteur et de l'ouvrage représentent un autre facteur essentiel d'acquisition : la caution scientifique est importante dans certains domaines ; quand il s'agit d'un journaliste, les acquéreurs vérifient s'il est spécialiste de la question traitée. Les ouvrages polémiques sont mis de côté.

Quant à l'aspect « esthétique » du livre, il joue un rôle non négligeable dans la décision d'achat et concernent aussi bien les documentaires jeunesse et adulte. Ainsi, à plusieurs reprises, le jugement sur la maquette jugée « *intéressante* », « *moche* », « *vieillotte* » a présidé à l'acquisition ou non acquisition de certains ouvrages.

Dans le secteur jeunesse, les acquéreurs éliminent les livres, particulièrement les albums, jugés trop didactiques, trop descriptifs. Il existe une volonté de mettre en avant un gage de qualité. Ainsi un agent remarque que si « *la BDP n'achète pas des choses intéressantes, qui va le faire ?* » ou encore que certains livres se trouvent à « *Maxi-livres* » et que ce « *n'est donc pas à la bibliothèque d'acheter ça* ». Néanmoins, certains critères, en jeunesse, de l'avis même de certains acquéreurs, sont jugés trop élitistes et ne correspondent pas aux réalités du terrain.

Autre critère d'acquisition : l'évaluation de la pérennité estimée du document avant de prendre la décision de l'acquérir. En effet, certains types d'ouvrages documentaires, par exemple les ouvrages de vie pratique, liés aux démarches administratives, aux droits des citoyens, à l'emploi (en dehors du fonds spécifique) ne sont pas acquis car ils sont jugés rapidement obsolètes. Il en est de même pour certains livres traitant de débats de société.

Enfin, un dernier critère est pris en compte : la faible présence de thèmes ou sujets dans le fonds, et qu'il convient donc d'étayer. Quelques acquéreurs, pour chaque thème dont ils ont la responsabilité, prennent soin de vérifier l'état du fonds dans le domaine, ainsi que la date d'acquisition des ouvrages, avant de choisir certains ouvrages en réunion d'acquisition. Ce qui donne un critère de choix, notamment en cas d'hésitation sur un ouvrage particulier.

En dépit de cette démarche, certains domaines occupent une place privilégiée dans les acquisitions et les collections, contrairement à d'autres, quasiment absents. C'est le cas des documentaires en art, où de nombreux documents sont achetés, le plus souvent en un ou deux exemplaires. Souvent l'argument justifiant l'achat des documents est la nécessité d'avoir tel ou tel artiste dans le fonds : « *on n'a rien sur lui* ».

Les critères d'acquisition implicites retenus par les bibliothécaires de la BDIV sont proches de ceux énoncés de manière générale par les professionnels des BDP, critères dégagés notamment lors d'une enquête sur les pratiques d'acquisition menée auprès des BDP en 1999. Dans cette enquête, des BDP affirmaient ainsi ne pas répondre à toutes les demandes des lecteurs sur des « *titres trop sujets à polémique, les apologues du racisme et de la violence* », sur des ouvrages jugés « *nuls* », « *l'ésotérisme bas de gamme* », les livres édités dans des « *collections de mauvaise qualité* », trop médiatisés, sujets aux modes et peu enclins à perdurer, ou qualifiés « *d'inintéressants* ».

En l'absence d'objectifs écrits d'acquisition, les critères retenus lors des achats de documents ont des conséquences sur la constitution des collections de la BDIV.

1.2. Quel impact sur le contenu des collections ?

L'évaluation des collections (chiffres arrêtés au mois d'octobre 2006 et nouveautés 2005)¹⁸ met en évidence deux types de déséquilibres : des déséquilibres quantitatifs et des déséquilibres qualitatifs.

1.2.1 des déséquilibres quantitatifs

Dans l'étude qu'elle a réalisée en 2001 pour aider à la mise en œuvre de collections déconcentrées, Anne-Marie Lagrée avait établi des objectifs quantitatifs cibles à atteindre, non seulement dans les différents domaines de la collection, mais également par antenne.

Une évaluation quantitative de ces domaines, effectuée en septembre 2006, révèle des décalages, parfois importants, par rapport aux objectifs initiaux.

Deux exemples révèlent ces écarts par rapport à la collection-type prévue : les albums pour enfants et les documentaires adultes : les albums pour enfants, dont le nombre dépasse largement les objectifs prévus dans l'antenne de Rennes alors qu'il est inférieur à ces mêmes objectifs dans les trois autres antennes. Le cas des documentaires est plus problématique, car il ne permet pas un rééquilibrage entre les quatre structures. En effet, au sein de toutes les antennes, il existe un déficit de documents par rapport à l'objectif déterminé.

Antennes	Bécherel		Fougères		Pipriac		Rennes	
	Albums (A)	Documentaires adultes (DA)	A	DA	A	DA	A	DA
Objectifs cibles	14000	22500	9350	11200	7000	10750	9000	27000
collections 2006	11698	17223	8008	10029	6069	5313	13820	20341

Mais l'évaluation effectuée révèle aussi des déséquilibres qualitatifs au sein de certains segments de la collection.

1.2.2 des déséquilibres qualitatifs¹⁹

Ils concernent notamment les documentaires enfants et adultes²⁰.

Chez les adultes, les domaines qui prédominent concernent l'art (22% des documentaires adultes), l'histoire, les biographies (11,8% des collections documentaires adultes).

Critères d'acquisition, contenu de l'office, et formation d'origine des acquéreurs (parcours majoritaire de lettres et sciences humaines) expliquent en grande partie les déséquilibres constatés. La dernière explication montre par ailleurs qu'il existe toujours un lien important entre domaine de prédilection et responsabilité d'un secteur d'acquisition.

Enfin, le niveau d'usage envisagé de la collection apparaît être un facteur influençant les acquisitions. En effet, l'usage de loisir est souvent revenu, moins l'usage d'information ou de l'étude.

En revanche, des manques existent notamment dans les sciences exactes, les ouvrages de société, de langues et de philosophie.

De la même façon, des déséquilibres existent dans le secteur jeunesse : les chiffres font apparaître des collections de documents animaliers pléthoriques par exemple.

Il faut cependant noter que la sous-représentation de domaines de la connaissance dans les fonds, particulièrement en jeunesse, est liée à la faiblesse de la production éditoriale, qui touche de nombreuses bibliothèques.

Dans le domaine de la fiction, il n'existait pas de possibilité d'affiner les résultats. En effet, la majorité des romans, aussi bien français qu'étrangers, sont indexés en « littérature générale ». Nous avons cependant des indications concernant les genres policier ; la science-fiction ; l'héroïc-fantasy, le sentimental et le terroir.

Pour la fiction adulte par exemple, si le roman policier concerne 15% des collections, l'ensemble des ouvrages de science fiction, fantastique et héroïc-fantasy totalisent quant à eux...4% des collections.

¹⁹ Voir un extrait en annexe 8

²⁰ Voir annexe 8

1.2.3 Des déséquilibres dans les collections : l'exemple des acquisitions 2005 en Documentaires Adultes

Les chiffres 2005 des acquisitions en documentaires adultes confirment les tendances observées sur l'ensemble des fonds. Ainsi, les nouveautés « arts », « arts déco » et « arts du spectacle » représentent 20% des acquisitions, alors que les techniques appliquées et les domaines de la classe 5 autres que la zoologie et les sciences de la vie représentent..... 2% du total de ces acquisitions (81 ouvrages à répartir entre les 4 antennes, soit en moyenne 20 ouvrages par antenne).

Les ouvrages de la classe 300 représente 13% des acquisitions. Or le bilan des collections montre que les ouvrages de cette classe représente 9% du fonds total. Les acquisitions effectuées en 2005 semblent montrer là qu'une réorientation ait eu lieu en faveur de cette classe. Cependant elle reste à nuancer, car si on entre dans le détail, on s'aperçoit que dans le domaine de l'économie, seuls 34 ouvrages (et donc moins de titres puisque les ouvrages sont acquis en plusieurs exemplaires) pour l'ensemble des antennes ont été achetés sur un total de ...627 dans cette classe, 22 seulement dans le domaine du droit.

Parallèlement aux entretiens effectués avec les agents de la BDIV, l'observation et la participation aux tournées et échanges sur place devaient permettre de mesurer l'adéquation ou les dissonances qui pourraient exister entre les intentions des bibliothécaires et leurs pratiques réelles.

1.3. Pratiques d'acquisition et pratiques de terrain : les décalages constatés

Il existe en effet une contradiction entre les représentations des bibliothécaires, leurs pratiques d'acquisition, et les pratiques sur le terrain. Les tournées en bibliobus en sont le révélateur, et ce dès la préparation du véhicule, jusqu'au choix des documents par les responsables des bibliothèques du réseau.

Concernant les préparations du bibliobus, un constat. Alors que nombre de documents dans le domaine de l'art sont acquis par la bibliothèque, les bibliothécaires en mettent peu dans le bibliobus. Deux raisons invoquées à cela : le manque de place et la faible rotation des documentaires dans ce domaine au sein du bibliobus (*« de toute façon ça sort pas »*).

Certains bibliothécaires de la BDIV reconnaissent volontiers leur subjectivité au moment de la préparation du bus. En l'absence de connaissance des fonds des bibliothèques desservies, et donc de leurs éventuels besoins, ils ont tendance à charger le bus d'ouvrages proches de leurs préoccupations, ce qui n'est pas sans avoir des incidences sur les choix effectués par la suite par les dépositaires. Réflexion entendue par exemple en entretien : *« la manière dont on remplit le bus a une grosse influence sur les critères de choix des bibliothèques du réseau »*.

Ainsi, des bibliothécaires qui aiment le policier ont tendance à en mettre un nombre non négligeable dans le bibliobus, ouvrages par la suite.....largement choisis par les bibliothèques. Qui par la suite souhaitent des ouvrages dans ce domaine, car ils sont très demandés. On assiste à une uniformisation dans les choix : ce sont les mêmes types de documents qui sont demandés. De plus, ces pratiques ne favorisent guère la présentation de collections diversifiées aux bibliothèques du réseau.

Or il s'agit là d'un élément essentiel pour faire vivre une collection : la mise à disposition et donc l'accessibilité des collections pour le public et celles-ci doivent être pensées dès leur constitution.

La rencontre avec quelques bibliothèques du réseau a été l'occasion de confronter leurs attentes et leurs points de vue sur les collections, et notamment celles de la BDIV, avec les représentations et pratiques du personnel de la bibliothèque départementale.

2. Confrontation représentations personnel BDIV/ attentes des bibliothèques du réseau : quels enseignements ?

Les entretiens avec les responsables des bibliothèques du réseau ont été riches d'enseignements à la fois concernant les constitutions des collections de ces structures (critères, moyens financiers à disposition..), les usagers, et les attentes vis-à-vis de la BDIV, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des échanges de documents à l'antenne et non plus au sein du bibliobus.

Les informations recueillies ont été complétées par les discussions plus informelles que j'ai pu avoir lors des tournées effectuées en bus ou lors des échanges sur place.

2.1. Les acquisitions dans les bibliothèques du réseau

Les acquisitions dans les bibliothèques du réseau sont souvent le fait d'une seule personne. Elles sont effectuées par plusieurs personnes dans quelques structures. Celles qui bénéficient d'un budget conséquent effectuent une répartition par grand domaine, en se basant sur les préconisations de la BDIV. En revanche, s'il existe parfois des objectifs, ils ne sont jamais formalisés. Ils concernent le plus souvent la volonté de combler les faiblesses dans un segment précis de la collection ou la constitution d'un fonds, les CDS et les DVDS ont été le plus souvent cités.

Quant aux critères d'acquisition, ils sont proches de ceux adoptés par les bibliothécaires de la BDIV. Il existe une volonté de constituer des collections propres grand public, « *ce qui va plaire* ». Les responsables du réseau entendent par cette expression les romans du terroir, les romans policiers, les ouvrages pour la jeunesse (albums essentiellement), ou encore les documentaires de la vie pratique.

Par exemple les bibliothèques rencontrées possèdent des documents sur les animaux, sur la vie pratique et les loisirs (jardinage, cuisine).

Cependant des nuances apparaissent dans le discours et les actes de certains salariés. Ainsi à Luitré, le responsable de la bibliothèque a réorienté ses acquisitions vers des ouvrages a-priori moins populaires ou qui seraient plus difficiles d'accès aux yeux des lecteurs (les romans de la rentrée littéraire, des Bandes dessinées plus confidentielles..), tout en diminuant la part de ces ouvrages grand public. Et le succès semble au rendez-vous. Le responsable indique que de nouveaux lecteurs sont inscrits, empruntent ces ouvrages ainsi que les DVDS dont les titres ne sont pas ceux qui ont fait l'objet d'articles dans les médias : les dessins animés de Myazaki.

Les critères de non-choix des documents concernent les ouvrages d'actualité, rapidement obsolètes, ou ceux d'un niveau universitaire, faisant l'objet d'une demande ponctuelle, et que la bibliothèque ne peut se permettre d'acquérir. Les ouvrages plus onéreux tels que les beaux livres sont également peu achetés. En effet, les responsables préfèrent, là aussi en raison de budgets restreints, limiter ce type d'achats.

Leurs critères de sélection des ouvrages étant en partie similaires, les collections bibliothèques du réseau et collections BDIV semblent recouvrir en fait les mêmes domaines de la connaissance. Il s'agit ici davantage d'une hypothèse soulevée à la lumière des entretiens et des quelques observations que j'ai effectués, que d'un véritable constat. Pour vérifier complètement cette hypothèse, il aurait fallu procéder à l'évaluation des collections au sein des bibliothèques rencontrées.

2.2. Bibliothèques du réseau et offre documentaire de la BDIV

D'une manière générale, les bibliothèques du réseau rencontrées semblent satisfaites de l'offre documentaire de la BDIV. Les responsables apprécient notamment de pouvoir emprunter des « *beaux-livres* » (ici au sens large, ils ne concernent pas uniquement ce qui relève de l'art), qu'ils ne peuvent se permettre d'acheter. Les attentes à l'égard de la BDP diffèrent surtout selon la taille et l'importance de la bibliothèque.

2.2.1 L'accessibilité aux collections de la BDIV

Les collections de la BDIV permettent d'étoffer des fonds propres parfois peu renouvelés, en raison de maigres budgets d'acquisition. Aussi des bibliothèques de type B3 ou des points lecture trouvent-elles assez aisément de quoi compléter leurs collections. A noter que le passage du bibliobus est souvent attendu par les usagers, en attente de lectures nouvelles.

Les bibliothèques qui expriment les plus grande attentes aussi bien en matière d'offre documentaire que d'information ou de formation sont celles qui cumulent deux données : la présence d'un personnel qualifié, des collections propres étoffées. Ce sont aussi celles qui apprécient le plus la mise en place des échanges à l'antenne de la BDP ou celles attendent le plus de ces accueils lorsqu'elles ne le pratiquent pas encore. Les responsables des bibliothèques relevant de l'antenne de Fougères apprécient l'offre plus importante de documents, la proximité de l'établissement. En effet, ils peuvent de cette façon facilement passer chercher des ouvrages ou des disques réservés par l'intermédiaire du catalogue en ligne de la BDIV, recueillir de l'information, notamment grâce à la mise à disposition d'ouvrages et de revues professionnels (Livres-Hebdo...). Une nuance cependant : ce type de démarche concerne surtout les bibliothèques situées à quelques kilomètres de l'antenne. Les autres structures, plus éloignées, comme c'est le cas pour Louvigné-du-Désert, ont moins recours à ce type de service.

En outre, les petites bibliothèques, notamment celles qui bénéficient encore du passage du bibliobus, appréhendent le passage au nouveau système, ce pour plusieurs raisons :

- l'avantage du bibliobus est que la sélection est déjà effectuée ;
- par ailleurs, le personnel, souvent bénévole, appréhende la masse des documents à choisir sur place ;
- les frais de déplacement ne sont pas forcément pris en compte pour les bénévoles.

Les observations des échanges sur place de petites bibliothèques confirment ces remarques. Certains, malgré le conseil du référent de la BDIV, semblent parfois désarmés par le volume de la collection. De plus, le passage à une nouvelle procédure

de choix de documents ne semble pas forcément faire évoluer ou faciliter la démarche des responsables des structures du réseau : il existe toujours dans certains cas, malgré l'offre plus importante, des difficultés pour remplir le cadre d'échanges. Et cela concerne notamment les documentaires.

Enfin, de la même manière que dans le bibliobus, les responsables des bibliothèques du réseau, hormis les salariés, ne pensent pas toujours les choix qu'ils effectuent à la BDIV comme de véritables acquisitions. Quand ils le font, cela reste encore à la marge et concerne surtout les ouvrages de fiction. (« *ce roman on l'a* » ; « *celui-là on l'a déjà eu* »)

En conséquence, malgré la présence d'une offre plus abondante de documents à l'antenne de la bibliothèque départementale, les choix effectués ne sont pas forcément plus diversifiés qu'au sein du bus.

Il faut cependant souligner que les observations auxquelles j'ai eu l'occasion d'assister concernaient essentiellement les échanges effectués par des petites bibliothèques (B3) et impliquaient surtout des bénévoles. Pour élaborer des conclusions plus approfondies, il serait bon de relever également les pratiques des bibliothèques de plus grande importance et les plus demandeuses de cette nouvelle procédure.

Néanmoins, qu'il s'agisse du bibliobus ou de l'accueil sur place, ces pratiques invitent à une réflexion sur l'accessibilité aux collections de la BDIV.

2.2.2 Une offre documentaire parfois en décalage avec les besoins des bibliothèques du réseau

Des décalages existent entre les objectifs d'acquisition de la BDIV et les attentes des bibliothèques du réseau.

Une des attentes exprimées en matière d'offre documentaire porte sur l'achat d'ouvrages plus pointus ou d'un niveau plus difficile, ce qui tendrait à prouver que ce type d'ouvrage fait défaut dans les collections de la BDIV. Sans vraiment citer d'exemples précis de titres, les responsables rencontrés affirment ne pas pouvoir se

permettre d'acheter un ouvrage pour un seul lecteur, et pensent que ce type d'acquisition relève de la BDIV.

Par ailleurs, ces réflexions laissent entendre que tous les usagers des bibliothèques du réseau départemental ne souhaitent pas forcément utiliser ou avoir dans leurs fonds propres uniquement des documents « grand public ». Il faut souligner que ces demandes émanaient de bibliothèques de type B1 ou B2, c'est-à-dire de bibliothèques possédant un fonds plus moins riche de documents de « base ».

Les observations effectuées lors des réunions d'acquisitions à la BDIV et les analyses des entretiens réalisés avec les bibliothécaires, poussaient à émettre l'hypothèse selon laquelle certaines acquisitions étaient pensées « inconsciemment » en fonction de l'environnement immédiat, c'est-à-dire le bassin rennais, dont la population apparaît être d'un niveau socioculturel plus élevé qu'ailleurs.

De fait, certains pans de la collection, confrontés aux réalités du terrain, ne correspondent pas toujours aux attentes des bibliothèques du réseau. Par exemple dans quelques bibliothèques relevant de l'antenne de Fougères, les albums pour enfants ainsi que les livres lus sont considérés comme trop compliqués, ou les histoires trop longues. Les critères d'acquisition sont jugés trop élitistes, rejoignant le point de vue de certains acquéreurs de la BDIV.

S'il ne s'agit pas de répondre systématiquement à la demande des lecteurs, il paraît difficile de ne pas prendre en compte ces réflexions. Par ailleurs, certaines bibliothèques sont déçues de l'offre dans certains domaines, celui des albums jeunesse notamment.

Autre inadéquation entre collections BDIV et collections des bibliothèques du réseau : les ouvrages « classiques » : de l'aveu même de certains membres du personnel, certains ouvrages font défaut dans les collections. Il s'agit notamment de grands titres littéraires. (ouvrage cité : *La Nouvelle Héloïse*).

Les attentes des bibliothèques du réseau concernent également certains domaines de la connaissance. La philosophie, la sociologie sont citées. En effet, les bibliothèques hésitent à acquérir un titre qui sortira peu ou qui correspond à une demande ponctuelle

d'un lecteur : un ouvrage sur un philosophe par exemple. D'une manière générale, les demandes portent sur des ouvrages très précis ou dont le contenu sera rapidement obsolète. Il s'agit par exemple d'ouvrages qui ont trait aux démarches administratives ou quotidiennes : le droit des usagers ; l'emploi (rédaction de CV..) ; la Bourse par exemple. Les livres traitant de sujets ou débats : ont été par exemple cités l'affaire Outreau, le problème de l'amiante. Or nous l'avons vu, ce sont des ouvrages écartés lors des réunions d'acquisition à la bibliothèque départementale en raison même de leur durée de vie limitée. Pourtant, la BDIV, dans un document élaboré à destination des bibliothèques, préconisait à ces établissements de ne pas acquérir ce genre d'ouvrages et de les emprunter ...à la BDIV.

3. Collections et représentations sociales

La confrontation des pratiques, dans leur ensemble, des bibliothécaires de la BDIV avec celles des responsables des bibliothèques du réseau, révèlent des décalages et des faiblesses, à la fois dans les collections de la BDIV et dans les modalités d'accès à celles-ci. Les déséquilibres constatés dans les collections sont également révélateurs des représentations qu'ont les bibliothécaires, non seulement des lecteurs et donc des collections destinées à des bibliothèques du réseau départemental, mais également des enjeux de représentation sociale attachés au métier de bibliothécaire.

3.1. Une représentation des lecteurs des bibliothèques du réseau départemental

Les représentations ont un lien avec d'une part l'image traditionnelle des missions de la BDP, d'autre part avec l'imaginaire véhiculé autour du monde rural, et alimentée en partie par les bénévoles des bibliothèques du réseau, qui demeurent souvent les seuls interlocuteurs des bibliothécaires de la BDIV.

Lors des tournées en bibliobus, les échanges de documents sont assurés le plus souvent par des bénévoles ou des salariés, aidés alors par deux à trois bénévoles. Or ces derniers, souvent des personnes retraitées (en semaine, les actifs travaillent), effectuent des choix en fonction d'abord de leurs préoccupations, puis de celles qu'ils pensent bonnes pour les lecteurs.

Les choix s'opèrent sur des lectures simples ou grand public. C'est de cette façon que responsables de bibliothèques sélectionnent des romans du terroir, des policiers à l'intrigue simple ou encore des romans sentimentaux. Les sélections de documentaires se révèlent plus ardues car les bénévoles ne savent pas « *si ça va plaire ou pas* ». Souvent les documents en art sont peu empruntés et ce pour au moins deux raisons : les bénévoles estiment ou pensent que « *c'est trop compliqué* » ou que « *ça ne sort pas* » ; l'absence de place pour les mettre en valeur au sein du bibliobus. Ce sont là des arguments similaires à ceux des bibliothécaires de la BDIV.

En cela, les observations effectuées sur le terrain se rapprochent des constats posés par Loïc Langlade et Jérôme Michalon²¹ : certains bénévoles orientent leurs choix vers des romans du terroir car ces livres parlent d'eux. Les deux sociologues montrent ainsi de quelle manière « *la lecture fonctionne sur un mode identificateur dans la mesure où les livres qui sont lus par la population d'usagers - vieillissants et originaires de leurs communes rurales - des bibliothèques relais sont choisis en fonction d'une orientation vers la vie ordinaire et personnelle, rattachées à de formes d'expériences quotidiennes* ». De la même façon témoignages et biographies, qui relatent des événements de la vraie vie, atteignent ce public.

Or cette représentation n'est pas toujours révélatrice des évolutions que connaissent aujourd'hui une grande partie des communes dites rurales, du département. Si certains territoires de l'Ille-et-Vilaine restent fortement enclavés, et si la BDIV dessert un département à forte consonance rurale, il apparaît

²¹ LANGLADE Loïc, MICHALON, Jérôme « *Les acteurs bénévoles du réseau de lecture publique de la Loire.* » in BERTRAND, Anne-Marie (coor.). *Lecture publique et territoires. Trente ans de mutations en BDP.* Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2005 p 131

essentiel cependant de prendre en compte les évolutions que connaissent aujourd'hui ces territoires. En effet, à l'instar de ce qu'écrivait déjà Martine Blanchard en 1997²², la composition sociale des zones rurales s'est modifiée. Elle affirmait ainsi que « 20% des actifs sont des agriculteurs, 40% des cadres moyens ou des employés, 30% des ouvriers, auxquels s'ajoutent de nouveaux retraités, un afflux de citadins venus s'installer à la campagne, des étudiants qui rentrent le week-end et des touristes dans de ombreuses régions ».

Lors du colloque consacré aux mutations des BDP en 2003, Bertrand Schmitt évoquait également l'homogénéisation partielle « des modes de vie entre populations rurales et populations urbaines »²³.

L'Ille-et-Vilaine, nous l'avons vu, n'échappe pas à ce phénomène, ce que m'ont d'ailleurs confirmé les responsables de certaines bibliothèque du réseau : « on voit une nouvelle population arriver » ; il y a de nouveaux lotissements » ; « des nouvelles familles se sont inscrites » ; indiquant même dans certains cas qu'avec ces nouvelles arrivées, « les mentalités vont évoluer ».

Ces représentations « stéréotypées » des lecteurs que se font parfois les bibliothécaires de la BDIV influencent en partie, non seulement la constitution des collections des antennes de la bibliothèque départementale, mais, nous l'avons vu, a également un impact sur la préparation du bibliobus, en vue des tournées.

Sur le plan des acquisitions, cette représentation, en partie véhiculée par les bénévoles du réseau eux-mêmes, a des conséquences à la fois sur les acquisitions et sur la ventilation des exemplaires d'un même titre. En effet, les ouvrages, par exemple certains titres de romans, ou des ouvrages d'un domaine « pointu », sont acquis en peu d'exemplaires et sont souvent ventilés sur le secteur de Rennes ou de Bécherel. Certes, il s'agit des deux antennes dont les collections doivent être plus développées, dans la mesure où elles desservent davantage de bibliothèques que les deux autres antennes. Mais il s'agit aussi des territoires, en tout cas pour Rennes, les plus urbanisés et les plus

²² BLANCHARD, Martine. « *Quelles missions pour les bibliothèques départementales de prêt* ». Bulletin des Bibliothèques de France, 1997, t.42, n°5, p. 8-15.

²³ SCHMITT, Bertrand. « *Les campagnes et leurs villes : mouvements de population et caractéristiques des populations rurales* ». In BERTRAND, Anne-Marie (coord.), *op. cit.*, p 21.

affranchis de la culture rurale, dont les populations sont plus à même, selon les acquéreurs, de s'intéresser aux lectures plus difficiles d'accès.

3.2. la représentation sociale des bibliothécaires

Les décalages constatés entre les pratiques d'acquisition de la BDIV et l'expression des besoins formulée par les bibliothèques du réseau, interrogent également l'identité professionnelle des bibliothécaires de la BDIV. Pourquoi par exemple, acquérir tant de livres d'art, si peu d'entre eux sont rangés dans le bus et si peu sont empruntés ? Quel sens donner aux achats nombreux dans ce domaine ? Deux raisons peuvent expliquer cette volonté : d'une part, l'application des orientations de politiques publiques définies par le Conseil Général, d'autre part, la difficulté pour les bibliothèques relais à pouvoir supporter le coût de ces ouvrages. L'absence d'accompagnement et de mise en valeur incite cependant à interroger le bien fondé de ces acquisitions. En effet, cette démarche d'acquisition d'ouvrages onéreux, qui procède d'une préoccupation « élitiste » et tout à fait légitime, ne doit pas trouver sa seule motivation dans la préservation du prestige historique de la bibliothèque²⁴, mais doit répondre à la nécessité de sensibiliser le plus large public possible à une expression artistique de qualité. Or, ces acquisitions ne bénéficient pas d'une promotion efficace auprès de ce grand public et leur possession laisse un sentiment d'inachevé dans l'œuvre entreprise. A cet égard, la politique de mise à disposition d'ouvrages « *grand public* », à usage de loisir, semble venir contraster avec le constat précédent. Ainsi on peut légitimement questionner cette recherche d'équilibre, qui fonctionnerait comme une politique de compensation pour rencontrer la plus large audience.

De fait, une des missions des bibliothèques, avec l'école, ou dans son prolongement, est de contribuer à l'instruction et la formation de tous les citoyens.

²⁴ Dans un texte consacré à la sécularisation de la culture, Claude Poissenot montre notamment que la culture occupe une place importante dans les préoccupations du bibliothécaire et que l'identité de ces professionnels est fortement marquée par cette référence au monde de la culture « cultivée ». Voir POISSENOT, Claude. « *Les bibliothécaires face à la sécularisation de la culture* ». In *Bibliothécaire, quel métier ?*. Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2004, p79-87.

Une telle mission se traduit dans la construction des collections, qui doivent permettre à tous, par leur diversité autant que leur qualité, de s'ouvrir l'esprit au monde et à la connaissance. Dans cette optique, les ouvrages achetés doivent présenter un gage de qualité. Mais la définition même de cette qualité reste aléatoire, d'autant plus qu'il n'existe aucune formalisation des critères de choix d'un document : cela peut aller de la charte graphique (quels critères de qualité établir par rapport au graphisme ?) à la réputation de l'auteur.

En fait, à la BDIV, il semble qu'il existe une tension entre cette volonté de rester ancré dans une sphère du champ culturel bien définie, qui appartiendrait à la culture « légitime » ou cultivée, fondement de l'identité professionnelle des bibliothécaires, et la nécessité de répondre à une évolution des sociétés et des attentes et usages des lecteurs.

Il est indispensable de maintenir et de promouvoir tant que possible un fort sentiment de proximité du public avec sa bibliothèque et cette préoccupation justifie la politique d'acquisitions d'ouvrages grand public, mais ce lien si fondamental avec le public ne saurait se satisfaire de cette seule proposition. Il doit trouver son renforcement dans une promotion intelligente de cette culture « légitime » que la bibliothèque a pour mission de rendre accessible à tous. C'est là un enjeu essentiel pour la bibliothèque et sa prise en compte poussera à une véritable démocratie de la connaissance.

L'ouverture prochaine de l'ensemble des antennes est donc l'occasion de repenser les collections et services de bibliothèques, en instituant une politique documentaire qui tienne compte de ces objectifs. Il s'agit de construire des collections qui feront sens pour le public. Des collections construites de manière cohérente et lisible seront mieux à même de satisfaire les usagers, que la volonté de bâtir un fonds exhaustif mais difficile d'accès.

Partie 3 : questionnements pour la mise en œuvre d'une politique documentaire à la BDIV

C'est en interrogeant les constats et les pratiques mis en évidence par les entretiens et les observations et en mesurant les objectifs souhaités pour la lecture publique sur l'ensemble du département que la BDIV pourra s'atteler à la mise en œuvre d'une politique documentaire.

Cette dernière partie explore donc les questionnements préalables à toute mise en œuvre d'une formalisation de cette politique pour la BDIV et son réseau. Questionnements envisagés d'une manière qui pourra paraître quelque peu découpée, mais qui restent indissociables dans la perspective de construction d'une stratégie documentaire.

Les constats effectués amènent donc formuler un certain nombre de d'interrogations qui concernent :

- la conception des collections de la BDP ;
- le lectorat potentiel, dont il a été finalement peu question au cours des entretiens ;
- l'accessibilité des bibliothèques aux collections, et donc des modalités d'accès à ces ressources. Quelle accessibilité et pour quel type de collections ?
- le positionnement de la BDIV à l'égard du réseau départemental.

1. quelle conception de la collection se dessine pour la BDIV et son réseau ?

1.1. une conception des collections « héritée »

Entretiens et évaluation des collections de la BDIV laissent entrevoir une conception de la collection plutôt proche des préoccupations et affinités des professionnels que des besoins des publics. Conception qui se rapproche finalement des images longtemps rattachées au monde des bibliothèques.

En effet, la volonté de faire l'acquisition de documents pérennes, l'absence de documents techniques renvoient à l'image patrimoniale et littéraire des bibliothèques. En faisant l'impasse sur des domaines de la connaissance, la BDIV inscrit de manière implicite sa collection dans une sphère culturelle héritée de la tradition des Lumières. Les ouvrages achetés doivent constituer un corpus d'œuvres, définis par leur séparation de l'actualité et de la sphère marchande. Par ailleurs, la bibliothèque doit par ce biais contribuer à la démocratisation de la culture.

Parallèlement, le choix de documents plus large public, joue de la tradition de la bibliothèque populaire et de la fonction historique des bibliothèques départementales de prêt, portant la lecture dans des régions rurales, souvent dépourvues de tout accès à l'écrit. Mission pas toujours dépourvue de représentations sur le monde rural.

Cette conception de la collection mérite qu'on s'y arrête quelques instants car elle interroge la place et les missions de la bibliothèque départementale dans la cité. Il semble essentiel que la BDIV interroge ses procédures de sélection et de mise à disposition des documents et de leur contenu aux lecteurs des bibliothèques qu'elle dessert. En effet, les bibliothèques publiques doivent s'inscrire dans leur environnement et proposer des collections diversifiées qui répondent à des besoins multiples des usagers. Or ces besoins ont évolué avec l'évolution et les changements de nos sociétés. Engager une politique documentaire suppose pour la bibliothèque de définir les besoins des publics, besoins peut-être différents suivant le territoire considéré et les préoccupations des usagers.

Ainsi il paraît difficile de ne pas ignorer la structure économique du département. A titre d'exemple, les communes relevant de l'antenne de Fougères ont sans doute

davantage de besoins d'information sur l'emploi que les bibliothèques situées autour de Rennes.

Mais les questionnements concernent également les pratiques de l'ensemble du réseau. Les entretiens révèlent que salariés et bénévoles fonctionnent aussi avec des représentations de la collection. Ces collections apparaissent figées dans certaines bibliothèques : pas d'élimination de documents ; même types d'ouvrages empruntés ; des pratiques parfois en décalage avec les discours ; accent davantage mis sur le loisir, plus que l'étude ou l'information.

Finalement les collections de l'ensemble des bibliothèques diffèrent davantage par le nombre de documents que par le contenu de l'offre. En effet, si des demandes d'ouvrages « pointus » apparaissent, on constate que les choix aussi bien dans le bus qu'à l'antenne de la BDIV s'orientent vers des documents « grand public ». On peut donc supposer que ces attentes à l'égard de la BDIV sont surtout liées à des demandes ponctuelles de lecteurs, ne suffisant pas à justifier l'acquisition de l'ouvrage.

Davantage qu'un questionnement sur les collections, une réflexion sur la définition d'objectifs documentaires ne peut épargner une réflexion préalable sur les besoins des usagers, actuels et potentiels. A ce titre, le refus de toute part d'acquérir des documents d'actualité n'est pas sans poser question. S'il témoigne de la volonté des bibliothécaires de « soustraire [le citoyen] à la pression du marché »²⁵, il n'en reste pas moins qu'il soustrait également ce même citoyen à l'accès à l'information du monde actuel. Par exemple, alors que nous entrons dans une période électorale importante, est-il possible pour la bibliothèque de ne pas proposer de l'information sur ce moment de la vie politique française ? (la manière de la proposer étant à travailler : la solution ne passant peut-être pas obligatoirement par l'imprimé).

Si la BDIV et son réseau souhaitent mettre en œuvre les missions dévolues aux bibliothèques, tout en répondant aux objectifs de politiques publiques définis par

²⁵ PEIGNET, Dominique. « La bibliothèque peut-elle survivre à ses consommateurs ? ». Bulletin des bibliothèques de France, 2005, t.50, n°1, p 38-45.

l'autorité de tutelle, il importe de questionner l'ensemble des usages possibles qu'il doit être fait de la bibliothèque et de ses collections.

Le non-choix des documents « culturels » par les bibliothèques du réseau révèle que l'offre et la promotion de la culture ne sont pas des moyens suffisants pour attirer les lecteurs. Ce que montre Claude Poissenot, qui a mené une enquête sur les non usagers dans le département de la Meuse.²⁶ Dans les conclusions de son étude, il soulignait ainsi l'absence de désir ou de besoin de la bibliothèque chez les non-utilisateurs, au regard des services actuellement proposés. Constat qui doit pousser « à donner les moyens de bénéficier d'une audience qui rende la bibliothèque indispensable à la collectivité desservie ».

En Ille-et-Vilaine, la mise en place des contrats de territoire sur l'ensemble du département et l'autonomie de gestion accrue des élus intercommunaux ne peuvent que susciter des réflexions autour des services que souhaitent proposer la BDIV et les bibliothèques du réseau. En effet, alors que les budgets sont plutôt restreints, les investissements réalisés se doivent d'être rentables. Les bibliothèques du réseau n'échapperont pas à cette contrainte et doivent justifier de leur existence auprès des élus locaux. Justification qui passe encore aujourd'hui par le degré de fréquentation de ces établissements.

La formalisation d'objectifs documentaires ne peut se passer d'une réflexion sur les publics et leurs besoins, en prenant notamment en compte le lectorat potentiel, et les manières dont il pourrait s'approprier les collections et à travers elles, la bibliothèque.

1.2. Collections et lectorat des bibliothèques du réseau

Les publics des BDP ont évolué comme les publics des bibliothèques. Les demandes diffèrent, les besoins des usagers évoluent. Les bibliothèques, au risque

²⁶ POISSENOT, Claude. *Non publics des bibliothèques et missions des BDP : Réflexions à partir du cas de la Meuse*. Intervention lors des journées d'étude 2003 de l'ADBDP, sur l'aspect humain du fonctionnement et de l'activité des BDP. Texte accessible à l'adresse suivante : <http://www.adbdp.asso.fr/association/je2003/>

de s'éloigner de ces publics, ne peuvent ignorer ces besoins. En bibliothèque municipale, l'évaluation des besoins apparaît plus simple car les lecteurs sont visibles et les professionnels mesurent plus aisément ce qui sort et ce qui ne sort pas, ce qui consulté de ce qui ne bouge pas des rayons.

Les BDP ne voient pas les publics, et s'appuient d'ailleurs sur cet argument dans la constitution des collections. Leur relais est le dépositaire, dont on a pu mesurer que lui aussi pouvait fonctionner avec ses représentations.

Pourtant, il paraît essentiel de comprendre, dans la mesure où les bibliothèques ont vocation de desservir l'ensemble des citoyens, pour quelles raisons une partie des usagers potentiels reste absent des bibliothèques du réseau. La plupart des bibliothèques interrogées identifiaient des populations qu'elle ne rencontraient pas, ou rarement : les adolescents ; les personnes âgées, les hommes, ont été notamment les tranches de population les plus souvent citées. Pourtant, des efforts sur la collection ont été accomplis. Ainsi, une responsable des bibliothèques rencontrées espérait-elle attirer davantage d'utilisateurs jeunes, en proposant des CD. Elle reconnaît être déçue, car ce domaine ne connaît pas l'effet escompté. L'exemple paraît intéressant car il révèle, malgré tous les efforts accomplis, la non prise en compte de l'environnement dans lequel nous évoluons aujourd'hui. En effet, les bibliothèques sont concurrencées par d'autres structures : supermarchés, grandes surfaces culturelles, ventes par correspondance, Internet etc. Elles sont loin d'être la seule source d'accès à l'information et la connaissance, et leur service est également jugé à l'aune des autres offres disponibles, par l'utilisateur actuel et potentiel. Et notamment la rapidité d'accès aux ressources proposées.

Les réponses apportées par la bibliothèque, à travers notamment l'offre documentaire qu'elle propose sont-elles adéquates aux attentes des lecteurs potentiels ? Lors d'un colloque organisé en 2005 sur les pratiques et usages des lecteurs, Jean-François Jacques notait ainsi qu'il n'existe pas une « *pénurie de publics, mais nécessité d'un meilleur partage des rôles, de meilleures réponses des bibliothèques aux attentes de leurs publics cibles* ». ²⁷ Aux bibliothèques de prendre en compte ces attentes.

²⁷ JACQUES, Jean-François. « *Synthèse du colloque* ». In OBSERVATOIRE PERMANENT DE LA LECTURE PUBLIQUE A PARIS. *Publics, quelles attentes. ? Bibliothèques quelles concurrences ? Actes du colloque du 24 juin 2004*. Paris : Editions de la Bibliothèque publique d'information/ Centre Pompidou, 2005, p 81.

On peut par exemple s'interroger sur le refus d'insérer dans les collections des thèmes, dont on connaît le succès croissant en librairie. *Livres-Hebdo*²⁸ titrait récemment sur la sortie de l'ombre de l'ésotérisme, et on peut également songer au développement croissant des ouvrages liés au développement personnel. Ouvrages dont on connaît la réticence des professionnels à faire l'acquisition.

Il paraît important de dissocier la prolifération de l'information, disponible aujourd'hui sur de multiples supports (télévision ; Internet, papier, téléphone mobile...) et le refus d'intégrer une partie de cette information dans les collections. Au contraire, c'est en effectuant des sélections réfléchies parmi l'offre éditoriale pléthorique, que la bibliothèque peut trouver sa légitimité. Mais sélection qui doit sans doute concerner tous les sujets, à l'exception bien entendu de ceux contraires aux idéaux démocratiques.

Dans le même ordre d'idées, on peut questionner la faible présence au sein des collections (BDIV et réseau) d'ouvrages dits non pérennes. Par définition, ces ouvrages ont une durée de vie limitée, mais restent témoins des moments de vie de notre société.

En refusant d'intégrer dans les collections des documents d'actualité, dans quelle mesure les bibliothèques n'entrent-elles pas en contradiction avec les missions qui leur sont dévolues, telles que l'accès de tous à l'information et à la connaissance, et qui concerne notamment l'environnement contemporain dans lequel évoluent les citoyens ?

Outre l'argument de l'obsolescence rapide du document, d'autres critères ont été mis en avant : ne pas acheter de livres kleenex, se distinguer des rayons de librairie ou des grandes surfaces. Par ailleurs, il convient d'interroger ce caractère d'usure rapide des documents. En effet, l'obsolescence est-elle seulement liée au contenu de l'ouvrage, ou est-ce que ce sont les conditions d'accès à ce document qui en rendent le contenu rapidement dépassé ?

En effet, la BDIV organise des dépôts de durée moyenne pour les bibliothèques du réseau. Peut-être faut-il alors revoir les modalités d'accès à l'offre de la bibliothèque départementale, j'y reviendrai. Il paraît cependant essentiel de pas occulter ce débat autour de l'actualité ou des documents de vie pratique.

²⁸ DUCROCQ, Anne. « *L'ésotérisme sort du tunnel* ». *Livres-Hebdo*, vendredi 24 novembre 2006, n°667, pp74-79.

Les BDP ne peuvent ignorer leur participation à la compréhension de l'actualité. Au contraire, face à la déferlante d'information, il semble qu'elles ont, à l'instar des bibliothèques municipales, à s'emparer des sujets d'actualité, pour mieux les mettre en perspective et donner aux usagers les clés de compréhension des débats contemporains.

Afin de mettre en place une stratégie documentaire, la BDIV devra, ce qu'elle a d'ailleurs envisagé, mettre en place des outils de connaissance des besoins des attentes de la population desservie ou à desservir.

2. connaître les besoins du réseau : pour quelles collections ?

Les outils de connaissance des besoins des publics du réseau poursuivent un double objectif : proposer des collections qui répondent aux attentes des lecteurs, et rendre ces collections aisément accessibles.

Cependant, il paraît essentiel de définir ce que l'expression « connaissance du réseau » recouvre. « *La lecture publique n'est qu'un élément parmi d'autres [...] il est indispensable de la replacer dans son contexte ; parce que la lecture publique peut être un agent de développement local, et qu'à ce titre, elle doit être présentée dans le cadre de la problématique du développement local* »²⁹. Les propos tenus par Dominique Lahary lors de journées d'étude organisées par l'ADBBDP insistent sur la prise en compte de l'environnement dans lequel évolue la bibliothèque.

La BDIV souhaite davantage prendre en compte le réseau par une meilleure connaissance de ses besoins, en élaborant une fiche-diagnostic. Quels paramètres

²⁹ LAHARY, Dominique. *Le développement territorial de la lecture publique, éléments de rétrospective*. In ADBBDP. *Les missions des bibliothèques départementales : du modèle imposé au modèle libéré ? [Actes du colloque de Metz, 12, 13, 14 novembre 2001]*. Metz : Bibliothèque départementale de prêt, 2003. [en ligne] Disponible sur <http://www.adbdp.asso.fr/association/je2001/> (Consulté le 04/01/2007).

doit-on prendre en compte dans l'élaboration de cette fiche ? En effet, une prise en compte de l'environnement signifie qu'on ne peut s'arrêter aux seules collections présentes des bibliothèques du réseau, sans prendre le risque d'omettre d'autres éléments essentiels à l'établissement d'une politique documentaire.

2.1. Un diagnostic centré sur les collections du réseau : quels apports ?

Etablir une évaluation des collections du réseau permettrait de connaître l'état des fonds des bibliothèques : faiblesse dans certains domaines, obsolescence dans d'autres, déséquilibres éventuels adultes/jeunesse. Eléments qui pourraient effectivement éclairer la BDIV sur les orientations à donner à sa propre collection, puisque cette dernière se veut complémentaire de celles des bibliothèques du réseau.

Cependant, une telle démarche, centrée uniquement sur les collections, n'est pas sans risque, et ce pour plusieurs raisons. D'abord parce que procéder ainsi conduirait la BDIV à procéder à un simple ajustement de ses collections à celles du réseau. Or est-on certain que cet « emboîtement » des collections va suffire à satisfaire tous les publics ? Quelle sera la nature de cet ajustement ? Se fera-t-il sur des critères pérennes, excluant ainsi à nouveau une partie de l'actualité ? Si le projet est louable d'aboutir à un ajustement des collections en fonction des besoins de la bibliothèque, encore s'agit-il de définir les « besoins » des bibliothèques. Est-ce seulement par rapport aux collections présentes dans chaque structure, ou par rapport à la population à desservir ?

Un diagnostic des bibliothèques du réseau ne peut se passer d'une recherche sur les publics et leurs attentes.

2.2. L'évaluation des publics

La bibliothèque représente en effet « *un lieu d'histoire, un lieu de rencontre et de réflexion sur le monde* » et peut donc devenir un « *pôle, un centre de ressources au service d'un projet de développement territorial*³⁰ ».

La volonté de connaître le réseau desservi par la BDIV et les bibliothèques du département ne peut dans cette optique se passer d'une évaluation centrée sur les publics : usages, besoins, évolution des besoins, lectorat potentiel, attentes. Il ne faut pas oublier que le public final n'est pas le dépositaire mais l'ensemble du public desservi. Il s'agit, pour reprendre le propos de Dominique Lahary, de « *bien prendre en compte les attentes et les besoins de ce lectorat, dont une bonne partie reste potentiel* »³¹.

La difficulté des BDP est de toucher et enquêter sur un public qu'elle ne côtoie pas directement. Mais interroger ce public est essentiel. Car cette étape doit permettre de déterminer les usages possibles qu'il pourrait être fait des collections et des bibliothèques, et de proposer des orientations en fonction de ces publics cibles et de leur possible utilisation de la bibliothèque. Il est également possible de s'appuyer sur des études réalisées autour des préférences de lecture des français, parfois assez significatives³². Si les femmes ont tendance à préférer la fiction, notamment les prix littéraires, les hommes sont davantage portés sur les bandes-dessinées, la science-fiction quand il s'agit de fiction mais également.....les livres d'actualité, et surtout les sciences et techniques. Domaines dans lesquels les bibliothèques du département (BDIV et réseau) ne brillent guère par leur exhaustivité..... et établissements dans lesquels, de l'aveu des responsables du réseau, il est encore difficile d'attirer le public masculin.

Car il s'agit bien de se mettre au service de ce lectorat, et lui donner les moyens d'accéder à la documentation, au sens large du terme. C'est aussi en ce sens que les BDP aujourd'hui doivent penser l'accessibilité de leur collections au réseau.

³⁰ KOENIG, Marie-Hélène (dir.). *Connaître les publics : savoir pour agir*. Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1998, pp 33-34

³¹ LAHARY, Dominique, *op. cit.*

³² On peut notamment citer Olivier Donnat. Il consacre un chapitre à la lecture dans son ouvrage *Les français face à la culture de l'exclusion à l'éclectisme*. Paris : éditions de la Découverte, 1994, p262-305. Ou celui, plus récent consacré à l'enquête sur les pratiques culturelles des français : *Les pratiques culturelles des français : enquête 1997*. Paris : La Documentation française, 1998, pp 167-211.

Elle déterminera par ailleurs le positionnement à adopter face au réseau, en termes documentaires.

Reste la question des modalités. L'analyse des publics doit-elle être prise en charge par la BDIV, par les bibliothèques du réseau ? S'il est un rôle que peut sans doute jouer la bibliothèque départementale, c'est au moins celui de la formation des responsables à cette analyse des publics.

2.3. Quelle accessibilité pour les collections de la BDIV ?

Il est indispensable de penser l'accessibilité des collections dès leur constitution. En effet, les collections étant au service de citoyens, il s'agit de déterminer à l'usage possible qui pourrait en être fait.

La question de l'accessibilité recouvre plusieurs champs, complémentaires : les contenus bien sûr, la disponibilité du document, enfin, les modalités de choix des documents par les dépositaires. C'est en questionnant les procédures d'accès aux documents que la BDIV pourra fixer des objectifs pour ses collections.

L'analyse des pratiques et attentes des bibliothèques vient en effet questionner le fonctionnement actuel des modalités d'échange mises en œuvre à la bibliothèque. On peut l'interroger à travers deux moyens utilisés à l'heure actuelle par la BDIV : le cadre d'échanges associé aux choix des documents, et le système des réservations.

2.3.1 Les contraintes du cadre d'échange et des modalités de choix actuels

Les échanges de document ont lieu en fonction d'un cadre d'échanges, identique pour l'ensemble des bibliothèques. Il s'établit de la manière suivante :

Domaines de la collection		Maximum à respecter par catégorie
ENFANTS	Albums	120
	Contes	30
	Romans	100
	Documentaires	80
ROMANS JEUNES		40
POESIE-THEATRE (Adultes et enfants)		40
BANDES-DESSINEES	BD pour tous	60
	BD adultes	60
ADULTES	Romans	120
	Documentaires	100
	Biographies	20
TOTAL MAXIMUM A RESPECTER		400

Ce cadre, même si les chiffres indiqués permettent aux bibliothèques de disposer d'une certaine marge de manœuvre lors de l'échange, ne tient en fait pas compte de la spécificité des collections du réseau, et semble même parfois contraignant.

Ainsi, lorsque les bibliothèques choisissent un certain nombre de documents dans une catégorie, la règle est qu'elles rendent le même nombre de documents appartenant à cette catégorie, afin de ne pas créer de déséquilibres dans les collections de la BDIV. Mais une telle procédure ne tient pas forcément compte des besoins du moment pour la bibliothèque.

Certaines bibliothèques par exemple, ont besoin parfois de moins de romans, mais plus de documentaires. Des modifications du cadre d'échanges existent alors, mais restent encore une pratique à la marge.

Autre difficulté : la quantité totale de documents à échanger. Traditionnellement, les BDP opèrent, deux à trois fois par an, des dépôts de moyenne durée sur l'ensemble de leur réseau. Or, les constats réalisés à la BDIV mettent en évidence les « lourdeurs » que représente parfois l'organisation de ces dépôts : peu de temps pour choisir ; nombre de documents par domaine trop faible ou trop élevé,

pauvreté du choix au sein du bus quand une bibliothèque est la dernière à être visitée.

Si les échanges sur place pallient à cette dernière contrainte, ils ne font pas évoluer de manière significative les modalités d'accès à la collection.

D'abord parce que l'offre n'est plus de 3000 documents comme c'était le cas au sein du bus. En effet, les collections offertes au choix des bibliothèques oscillent entre 25000 et 50000 documents disponibles en libre accès selon l'antenne. Ensuite parce que les responsables des bibliothèques du réseau sont en grande majorité des bénévoles, pas toujours familiers des outils bibliothéconomiques mis en œuvre dans le classement et la classification des documents. Ils sont parfois perdus dans la masse des documents.

En outre, les responsables des bibliothèques qui viennent effectuer des échanges de documents³³ disposent le plus souvent d'un créneau horaire restreint, qui n'autorise pas la consultation sur place ou la « flânerie » entre les rayons. Hormis les salariés des bibliothèques du réseau, soumis eux-mêmes à des contraintes horaires (ouverture de leur structure la demi-journée qui suit ou précède les échanges à l'antenne de documents par exemple), la majorité des personnes participant aux échanges de documents sont des bénévoles. Certains ont par ailleurs une activité salariée ou d'autres occupations qui les obligent à choisir des documents assez rapidement.³⁴

Organisation qui explique peut-être en partie une contradiction entre le discours des bibliothèques du réseau exprimant le désir de pouvoir emprunter des documents pointus à la BDIV, et les pratiques qui voient ces responsables s'orienter vers des documents « large public », qu'ils connaissent mieux.

Par ailleurs, ces échanges sur place génèrent un temps de rangement des documents plus importants pour les professionnels de la bibliothèque départementale.

³³ en Ille-et-Vilaine, les bibliothèques procèdent en moyenne à l'échange de 200 documents (échanges partiels) ou 400 documents. Parfois les bibliothèques effectuent lors de la même demi-journée un échange de CDS.

³⁴ A ce titre, j'ai pu observer quelques personnes participant aux échanges pour le compte de leur bibliothèque, laisser leurs « collègues » terminer la sélection des documents car elles devaient honorer d'autres impératifs.

Le choix des dépôts de moyenne durée effectués à l'antenne suppose donc une réflexion autour de l'aménagement des collections au sein de ces espaces, afin d'en faciliter le repérage par les dépositaires. Mais, on peut également poser la question de la pertinence de ces dépôts, du moins dans son organisation actuelle, et ce d'autant plus que le système de réservations et les fonds spécifiques de la BDIV connaissent un succès croissant.

2.3.2 l'accès aux collections : les réservations et les fonds spécifiques

Depuis la mise en ligne du catalogue de la BDIV, celle-ci connaît en effet une croissance des demandes de réservations de documents. Il s'agit d'un système plutôt souple, qui offre aux bibliothèques du réseau la possibilité d'effectuer la réservation d'un titre particulier. Réservations, acheminées toutes les deux semaines une navette de la BDIV³⁵, qui procurent aux bibliothèques une offre complémentaire aux dépôts bisannuels et facilitent les réponses à des demandes particulières de lecteurs. Le succès croissant de cette modalité d'accès aux collections pose la question suivante : les bibliothèques trouvent-elles encore pleine satisfaction avec les dépôts de moyenne durée ? Ces dépôts assurent un renouvellement des collections des bibliothèques du réseau, et il ne s'agit pas de les supprimer. En revanche, se pose la question de l'adaptation des dépôts aux besoins des bibliothèques et de leurs usagers.

On a ainsi pu noter que les dépositaires ont des difficultés à remplir le cadre d'échanges lorsqu'il s'agit de choisir 400 documents parmi une collection en nombre important, et se tournent vers ce qu'ils connaissent au fond le mieux. Or le système de réservation a cet avantage de répondre quasi immédiatement à la demande d'un lecteur d'une bibliothèque. Il représente cependant un inconvénient : la difficulté éventuelle à récupérer un document réservé mais déjà en prêt sur une autre structure, allongeant les délais de mise à disposition.

³⁵ Les documents réservés sont déposés dans quelques bibliothèques du réseau, qui jouent ainsi le rôle de relais pour les points de desserte aux alentours.

Par ailleurs existent des fonds spécifiques liés au tourisme, l'emploi et à la littérature professionnelle. Les documents sont prêtés sur demande pour un délai de deux mois. Ces fonds, notamment le fonds tourisme sont souvent sollicités.

L'attractivité de ces services ne peut être occultée. Elle questionne la façon dont les bibliothèques et leurs usagers utilisent aujourd'hui les ressources de la BDIV. Le succès des réservations et services spécifiques semblent indiquer que les usagers et les bibliothèques n'attendent pas seulement de la BDIV qu'elle fasse des propositions de lecture, ils utilisent les ressources comme un service pour répondre à des besoins ponctuels.

Il serait intéressant de se pencher davantage sur les titres et thèmes plébiscités. Ils peuvent en effet représenter un moyen de mesurer sur quels thèmes ou sujets particuliers portent les attentes du réseau. Et confronter ces demandes avec les pratiques d'acquisition actuelles de la BDIV.

La prise en compte de l'ensemble de ces paramètres est essentiel pour envisager une démarche prospective et définir des objectifs à long terme pour les collections de la BDIV. En effet, il s'agit d'examiner de quelle façon la bibliothèque départementale pourra construire des collections adaptées au contexte local, et envisager une gestion dynamique de ces mêmes fonds. La prise en compte de ces données doit aider à fixer des orientations pour l'établissement, qui a en outre pris la décision de conserver des acquisitions centralisées.

3. quel positionnement documentaire la BDIV doit-elle envisager à l'égard du réseau ?

La réflexion sur les publics et les collections doit amener la BDIV à se positionner. En fonction des constats observés, des contextes territoriaux (politiques, économiques, sociaux), quelles collections veut-elle construire ? Dans la mesure où la bibliothèque départementale se veut complémentaire du réseau, comment peut-elle se situer par rapport à celui-ci, en termes documentaires ?

Il s'agit de préciser les objectifs de contenu et de niveau des collections de la BDIV, qui traduiront les orientations envisagées pour les fonds. Et permettront alors à la BDIV de réfléchir aux outils qui formaliseront ces orientations.

Comment mettre en œuvre une politique documentaire qui réponde à l'ensemble des besoins du réseau, sans pouvoir envisager une différenciation extrême dans les collections en fonction des bibliothèques desservies (la bibliothèque risquerait ne pas se reconnaître dans ses propres acquisitions). la BDIV peut pour cela envisager un positionnement à l'égard du réseau, à plusieurs niveaux : le contenu de ses collections et leur niveau de profondeur, mais également leur accessibilité.

3.1. quel contenu envisager pour les collections de la BDIV ?

3.1.1 Contenu et contexte local

Les collections des BDP, *« comme les collections de l'ensemble des bibliothèques publiques, [...] doivent répondre en nombre, en diversité et en qualité aux besoins généraux et particuliers du public. Elles doivent être régulièrement renouvelées et tenues à jour. Elles doivent être représentatives de tous les courants d'opinions »*³⁶.

Cependant, la prise en compte nécessaire des besoins du réseau n'implique pas forcément une réponse à toute demande. De plus, la BDIV ne peut pallier à elle seule les lacunes des collections du réseau. François Hecquard expose d'ailleurs bien le dilemme dans lequel se trouvent la plupart des BDP : *« La finalité des acquisitions est donc entourée d'un flou relatif. Une question de base devrait au moins être posée : la BDP doit-elle être capable de procurer avec exhaustivité à l'ensemble de ses correspondants l'équivalent d'un fonds de petite bibliothèque municipale avec sa « pulpe » et son « noyau » ? Ou bien doit-elle être capable de compléter des fonds pour des demandes*

³⁶ GATTEGNO, Jean. « Circulaire sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt ». Bulletin des Bibliothèques de France, 1985, n° 3-4, p. 304-311

*plus variées ou plus spécialisées sur certains domaines, en considérant que la base des collections est élaborée par les petites bibliothèques elles-mêmes avec leur propre budget d'acquisition ? ».*³⁷

Les contenus documentaires doivent prendre en compte le territoire sur lequel sont implantées les bibliothèques. Nous avons vu qu'une bonne partie du département souffre d'un déficit de services. Déficit qui se traduit aussi bien par l'absence de points accueils emploi que de librairies généralistes, voire de bibliothèques importantes. La BDIV et son réseau ne peuvent donc ignorer ces données et ancrer leurs objectifs sur ces réalités contextuelles.

Par ailleurs, l'implantation des bibliothèques dans des zones rurales, dans lesquelles on sait que la lecture de livres est moins développée que dans les villes, présente une difficulté supplémentaire pour attirer un public moins captif. Autant d'éléments que la BDIV doit intégrer pour penser la composition de collections.

Un déficit de points accueils emploi peut par exemple inciter la BDIV à investir dans des documents liés à la formation et à l'emploi. Il s'agit de toucher aux préoccupations des lecteurs, actuels et potentiels.

La question reste de savoir comment la BDIV doit se positionner par rapport au réseau. Que signifie être complémentaire des bibliothèques du réseau ? Il ne s'agit pas « *de laisser le tout venant aux bibliothèques communales et de garder une orientation encyclopédique à la BDP* »³⁸.

A ce titre, elle doit questionner les attentes du réseau et y réfléchir en termes documentaires. Ce qui signifie questionner les pratiques ou la perception des acquisitions de la BDIV au regard des attentes des bibliothèques du réseau. A titre d'exemple, les réactions face à des documents jeunesse considérés comme élitistes par certains personnels du réseau, eux-mêmes relais des usagers, représente une invitation à se pencher sur les pratiques de la BDIV et la constitution des fonds.

³⁷ HECQUARD, Françoise. « *Mettre en place une évaluation des collections : Bibliothèque départementale des Yvelines.* » Bulletin des Bibliothèques de France, t.44, n°2, p 34-44

³⁸ DARNETIGUAVE, Bruno. « les politiques documentaires en BDP ». In **ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DE PRÊT**. *Les politiques d'acquisition en bibliothèques départementales de prêt [actes des 13èmes journées d'études, Nîmes, 8-10 novembre 1999]*. Nîmes : Bibliothèque départementale du Gard, 2000, p 57-64.

De la même façon, le fait que les bibliothèques du réseau, en particulier celles qui ne possèdent pas un budget suffisant, s'orientent vers des documents pérennes, ne peut qu'inciter la BDIV à réfléchir à l'achat de documents « périssables », et à la manière de les rendre accessibles.

Mais les interrogations portent également sur ce que la BDIV peut accepter de prendre en charge au nom de cette complémentarité. Ainsi, on peut interroger l'attente des bibliothèques du réseau à l'égard des ouvrages classiques par exemple. La BDP peut-elle envisager de couvrir toute la palette des ouvrages classiques (ce qui suppose par ailleurs de définir exactement le terme d'ouvrage classique) ? Il serait peut-être plus judicieux que les bibliothèques du réseau envisagent, dans la mesure du possible, et de leurs moyens, l'achat de quelques classiques, notamment ceux étudiés dans l'école ou le collège voisin.

A travers cet exemple, il s'agit de mettre en évidence le positionnement que la BDIV dit adopter à l'égard du réseau. De déterminer les collections qu'elle souhaite bâtir. La BDIV ne peut se permettre d'être exhaustive dans tous les domaines de la connaissance. La tâche de la bibliothèque n'est donc pas d'accumuler des documents, mais de procéder à une organisation cohérente de ses collections, en fonction d'un projet.

3.1.2 Contenu et accessibilité

Dans la mesure où le contenu des collections devant être pensé en fonction de son accessibilité, il semble intéressant de réfléchir aux modalités de desserte des documents de la BDIV. A ce titre l'accroissement des responsabilités dévolues aux intercommunalités ne saurait être laissée de côté.

En effet, l'intercommunalité va jouer un rôle politique croissant dans les années à venir. Deux intercommunalités du département l'ont déjà bien compris³⁹. Ainsi, la communauté de communes du Coglais⁴⁰, dont les acquisitions sont intercommunales et ont lieu pour les quatre, et bientôt les six bibliothèques du

³⁹ Autre initiative en cours : le projet d'une « dvdthèque » intercommunale dans la communauté de communes de la « Roche aux Fées », projet inscrit dans le contrat de territoire.

⁴⁰ Pays de Fougères

territoire⁴¹. les documents pourront être empruntés dans l'une ou l'autre des structures.

En revanche, les dépôts de la BDIV sont toujours pensées de manière communale. Chaque bibliothèque de la communauté du Coglais se déplace individuellement à l'antenne de Fougères pour procéder à ses échanges de documents.

N'y a-t-il pas une incohérence à ce fonctionnement ? Dans la mesure où les acquisitions sont pensées en réseau, il semblerait logique, afin de donner du sens et de la cohérence à l'ensemble des collections de l'intercommunalité, de réfléchir à des dépôts et emprunts BDIV eux aussi intercommunaux.

Avec ce type de fonctionnement, un document d'actualité toucherait par exemple davantage de lecteurs que s'il était déposé dans une seule bibliothèque.

Par ailleurs, à l'heure actuelle, nombre de dépôts ont lieu dans des structures peu développées⁴². Ce qui pose par ailleurs la viabilité à long terme de tels établissements. Dès l'entre-deux-guerres, Georgette et Eric de Grolier, indiquaient que les « *petites bibliothèques isolées sont destinées à dépérir. [...] Par contre, leur existence est une gêne pour la constitution d'organisations plus efficaces fonctionnant sur une base plus large* »⁴³. Il pourrait en revanche être intéressant d'envisager des dépôts plus importants dans des établissements aux collections étoffées, relais des petites structures.

N'y aurait-il pas moyen pour la BDIV d'allier contenu des collections et structuration du réseau départemental ? Ce qui implique une réflexion sur la notion de proximité. En effet, se pencher sur les logiques de proximité et de partenariat apparaît aujourd'hui indispensable car celles-ci touchent aux évolutions des modes de vie des citoyens. Ainsi, concernant les usages et attentes des usagers, Alain Lefebvre évoquait ces « *nouvelles mobilités* », en mettant en évidence l'évolution de la perception des territoires. Selon lui, « *au territoire de vie, territoire de proximité géographique, se superpose le « territoire perçu », ou « territoire mental* ».

⁴¹ Voir annexe 6.

⁴² Voir annexe 4

⁴³ Propos repris par Dominique Lahary lors des journées d'étude de l'ADBDP en 2001, *op. cit.*

Manière de rendre compte de la complexité de la définition des territoires et de penser non plus des « *territoires de proximité* », mais des « *territoires proximité* »⁴⁴.

Remarque qu'on peut intégrer en ce qui concerne les préoccupations liées aux contenus et à l'organisation des collections. Ainsi un ouvrage sur le Mont Saint-Michel doit-il être classé dans le fonds courant⁴⁵, et à ce titre respecter le découpage administratif des régions Bretagne et Normandie ? Ou la BDIV doit-elle prendre en considération le territoire perçu par les habitants ? En effet, un lecteur vivant à Pleine-Fougères, commune située à environ 20 kilomètres du site historique, cherchera-t-il un ouvrage sur le lieu dans le fonds courant ou le fonds local ? Cet exemple révèle que la constitution des collections ne peut se passer d'une prise en compte de la culture des habitants et de l'appropriation du territoire sur lequel ils vivent.

En terme d'accessibilité, surgit une autre question encore peu abordée par le personnel de la BDIV et qui concerne l'information accessible en ligne. Le site et le catalogue de la BDIV sont accessibles à tous. Face aux évolutions des habitudes des personnes, aux horaires parfois peu accessibles des bibliothèques du réseau, empêchant certains de pouvoir s'y rendre, se pose l'opportunité de proposer de l'information en ligne. En effet, est-il encore possible pour les BDP d'ignorer la multitude de données disponibles sur le web ?

Quel positionnement adopter face aux contenus électroniques ? Il est très difficilement envisageable pour une seule bibliothèque départementale de s'abonner à des bouquets électroniques, qui par ailleurs poseraient de nouvelles contraintes (par exemple l'autorisation d'accès nomade pour que les lecteurs du département puisse en bénéficier). Mais est-il impossible de penser en terme de réseau, ou d'acquisitions concertées ?

La BDIV pourrait étudier la mise en place de signets permettant d'accéder à différents sites. Et prendre la responsabilité de la veille documentaire, indispensable pour offrir une documentation renouvelée. Mais là encore, une telle

⁴⁴ LEFEBVRE, Alain. « *Pratiques culturelles et nouvelles mobilités* ». In OBSERVATOIRE PERMANANT DE LA LECTURE PUBLIQUE A PARIS., *op cit.*, p 19

⁴⁵ Ce qui est le cas à l'heure actuelle à la BDIV.

initiative engendre un questionnement autour des contenus : en effet, le recensement des sites en question doit-il fonctionner comme un simple indicateur, ce qui peut sembler réducteur, ou doit-il être envisagé comme faisant partie intégrante du processus d'acquisition ? Et dans ce cas, ces sites doivent-ils pallier aux lacunes de l'imprimé, se substituer à l'imprimé ?

Dans une société où les comportements se manifestent par une tendance à l'accès rapide à l'information, comme à sa consommation tout aussi rapide, l'outil Internet mérite que les bibliothèques départementales comme l'ensemble des bibliothèques, se l'approprient, et valorisent son utilisation auprès des lecteurs. Les responsables des bibliothèques que j'ai rencontrés ont témoigné à plusieurs reprises des comportements, notamment d'adolescents, dont le réflexe, dans le cadre d'une recherche, est de se diriger non vers le document imprimé, mais vers l'ordinateur et sa connexion au net. Plutôt que de déplorer cette attitude, il serait peut-être plus intéressant de réfléchir à la façon d'intégrer ces comportements dans la gestion des collections.

Plusieurs pistes de réflexion existent donc là pour optimiser des services documentaires : services de réponses aux questions (pouvant également fonctionner comme un indicateur du type de ressources souhaitées), une fourniture de périodiques par exemple.⁴⁶

3.2. le niveau d'usage des collections

De nombreux outils formalisés ont été élaborés et utilisés aussi bien en bibliothèque publique que dans celles d'enseignement et de recherche. Le Conspectus par exemple, système mis en place aux Etats-Unis, mesure le « niveau de complexité » des collections en attribuant aux segments de la collection un indice issu d'une échelle comportant six niveaux. A chacun de ces six indices sont

⁴⁶ Cependant, il convient d'apporter une nuance au sujet de la documentation électronique comme un mode de substitution à certains ouvrages imprimés. A l'heure actuelle, le département ne bénéficie pas d'une couverture haut-débit complète, et toutes les bibliothèques ne sont pas encore informatisées (mais il n'est pas interdit de penser en terme d'accessibilité directe pour l'utilisateur).

associés une lettre pour la couverture linguistique, et un code, pour le rythme des acquisitions. Des bibliothèques, à l'instar de celle de Fresnes⁴⁷, se sont inspirées de cet échelle pour attribuer des niveaux de complexité aux documents et fixer des orientations pour leur collection.

Les BDP sont spécifiques dans la mesure où elles desservent un ensemble de bibliothèques au profil et aux besoins différents, dont par ailleurs elles ne voient jamais le public. Il s'agit alors de connaître quelle est la façon possible de penser le niveau de la collection en fonction des usages souhaités. Souhaite-t-on une collection majoritairement grand public à usage de loisir, y-a-t-il en ce cas un intérêt à envisager des niveaux pour la collection ?

En revanche, si la BDIV a vocation à répondre à des besoins et des attentes divers, il paraît pertinent d'envisager des niveaux d'usage de la collection, qui détermineront en partie des niveaux d'acquisition.

Elle sait par exemple que des bibliothèques de type B1, dont les collections sont conséquentes, peuvent envisager d'élargir leur palette de titres dans un domaine en insérant des documents au niveau de difficulté gradué. En revanche, d'autres bibliothèques, pour lesquelles la BDIV intervient en substitution, auront besoin de plusieurs documents d'un même domaine mais n'ayant pas le même niveau de profondeur.

Mais il semble que penser des niveaux en fonction du seul état de développement des structures départementales restreint la problématique. Il ne s'agit pas en effet de ne proposer que des documents pour public motivé aux bibliothèques de type B1. Ce qui pourrait signifier que des lecteurs vivant dans des communes où ne seraient implantées que des points lecture n'auraient pas besoin de ces mêmes ouvrages.

La question du niveau d'usage de la collection a été soulevée lors de mon stage et des entretiens avec les bibliothèques du réseau.

Pour qui et pourquoi construit-on des collections ? Quelles sont les paramètres qui poussent à faire l'acquisition d'un document plutôt qu'un autre ? Nous l'avons vu,

⁴⁷ GIAPPICONI, Thierry. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2001, p 57.

parmi les critères retenus figurent la notion d'ouvrage « grand public ». En poussant plus loin la réflexion, certains acquéreurs et dépositaires affirment que la fonction première des bibliothèques du réseau de la BDP, mais pas la seule cependant, est une fonction de détente et de loisir. L'usage de la bibliothèque pour l'information et l'étude est également cité mais n'apparaît pas toujours de manière spontanée. Or une des missions assignées aux bibliothèques et que l'on trouve dans les textes officiels, tels que le manifeste de l'UNESCO⁴⁸, est de « *soutenir à la fois l'auto formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux* ».

Là encore une construction des collections se décidant en adéquation avec les besoins des publics, dont on connaît aujourd'hui les exigences accrues, la BDIV ne peut semble-t-il pas se passer d'une réflexion sur les niveaux d'usage possibles des fonds. Comment envisager la coexistence ou de plusieurs niveaux d'usage ? Et comment doit-elle se traduire en termes documentaires ? Comment allier savoir d'étude⁴⁹, la lecture curieuse, ou encore la lecture pratique par exemple ? C'est en définissant une palette de niveaux d'usage que la BDIV pourra fixer des orientations à donner à la collection. C'est aussi une façon de résoudre en partie les tensions entre volonté de construction de collections élitistes et souhait de répondre aux besoins de tous les usagers.

Enfin, les nécessaires interrogations sur les niveaux d'usage des collections, préalables à une politique d'acquisition doivent s'accompagner de réflexions sur la visibilité des fonds. De quelle manière organiser la visibilité des fonds pour les rendre le plus accessibles possible, évidemment aux lecteurs et aux bibliothèques du réseau, mais avant tout aux dépositaires ?

⁴⁸ Le manifeste de la lecture publique a été adopté en 1994. [en ligne]. Disponible sur : <http://portal.unesco.org/ci/fr/> (Consulté le 04/01/2007)

⁴⁹ Encore convient-il, en bibliothèque publique de définir ce qu'on entend par niveau d'étude

3.3. Contenu et visibilité des collections

S'il est possible d'envisager des réformes des modalités d'accès à la collection, il est certain que les bibliothèques du réseau continueront à promouvoir l'échange à l'antenne. Il s'agit donc de faciliter le repérage des ressources, diverses, voire de les aider à constituer des ensembles cohérents.

Dans son ouvrage consacré à la mise en espace des collections et sa perception par les usagers, Eliséo Veron démontre que « *comme tout acte d'énonciation, l'étalement spatial du fonds d'une bibliothèque en libre accès contient une image du destinataire de cet acte, suppose des hypothèses sur l'utilisateur, sur ses intérêts et ses attentes* »⁵⁰. L'organisation des collections doit donc faire sens pour leurs utilisateurs, à savoir les responsables, majoritairement bénévoles, des bibliothèques du réseau. La mise en espace des fonds de la BDIV devra tenir compte de ce paramètre. Comment faire en sorte que chaque document acquis individuellement devienne significatif et trouve sa cohérence parmi les autres documents ?

En ce sens l'utilisation d'un plan de classement⁵¹ qui regroupe autour de thèmes significatifs les collections, peut également être un outil de mise en espace de ces mêmes collections. Mais il ne suffit pas. La disposition organisée de ressources peut-elle vraiment à elle seule susciter un engouement de la part des dépositaires ?

⁵⁰ VERON, Eliséo. *Espaces du livre : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèques*. Paris : BPI, 1989, p 11.

⁵¹ Ce système de classement possède en effet plusieurs avantages parmi lesquels celui de donner une vision plus claire des collections. Mais il prendra tout son sens s'il est commun à l'ensemble du réseau départemental. Il implique sans doute également une remise à plat des modalités de cotation de la BDIV. La CDD a été modifiée et simplifiée. Les acquéreurs indexent les documents à partir d'une Dewey simplifiée, élaborée par la bibliothèque de Rennes. Ce manuel représente environ 5000 cotes validées. Si cette simplification représente un point positif, elle recèle pour la BDIV deux inconvénients majeurs : Les collections en libre accès des bibliothèques de Rennes ne représentent pas les mêmes volumes que celles de la BDP qui seront ou sont déjà proposées aux dépositaires. A la BDIV, les collections en rayon représentent de 25 000 à 50 000 documents suivant les antennes. En conséquence, il apparaît que le nombre de cotes utilisées est trop élevé et entraîne un risque de multiplication des indices, rendant la collection moins visible. Les publics des bibliothèques municipales de Rennes ne sont pas les publics des bibliothèques du département (à l'exception il est vrai de lecteurs de l'agglomération rennais). Les besoins sont différents. Il convient donc d'adopter un système de cotation qui corresponde à la réalité des bibliothèques du réseau départemental.

La complémentarité souhaitée par la BDIV pour son réseau, viendra sans doute plus d'une approche liée à l'accessibilité de l'ensemble de ses ressources qu'à une volonté, d'ailleurs aujourd'hui, impossible à réaliser, de bâtir une collections exhaustive dans tous les domaines de la connaissance.

En ce sens, la politique documentaire est indissociable de la promotion des utilisations possibles des collections. La BDIV peut à ce titre s'appuyer sur son service formation-animation, service qui organise déjà des journées de formation autour de types de documents⁵². Il serait intéressant de réfléchir à une promotion des documents, à travers l'élaboration de thèmes, proches des préoccupations des citoyens et offrant la possibilité de mettre les documents en perspective.

⁵² Etaient ainsi prévues des journées de formations autour de documentaire scientifique.

Conclusion

En décidant la mise en place d'antennes déconcentrées, le Conseil général et la BDIV souhaitent jouer la carte de la proximité, de l'ancrage dans le territoire. Proximité des collections, avec la mise en place d'une offre diversifiée et adaptée au contexte local ; proximité des services : assistances professionnelle et technique, formation ; aide au développement de projets locaux.

Autant d'objectifs qui doivent permettre aux dépositaires, mais également aux usagers, de s'approprier la bibliothèque et ses services, parmi lesquels les collections qui leur sont offertes.

La constitution des collections demeure le cœur du métier de bibliothécaire, et un des fondements de leur identité. D'où sans doute les réticences à se détacher de conceptions parfois traditionnelles des collections, mais également des modalités d'accès à celles-ci. Le passage du bibliobus à l'antenne, s'il a permis, et cela ne peut être que positif, de rendre davantage visible la BDIV et impulser des projets de développement de bibliothèques, n'a pas modifié en profondeur l'approche de la collection et les modalités de choix par les dépositaires.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire que la BDIV, comme la plupart des BDP d'ailleurs, réfléchisse à de nouvelles approches des ressources documentaires qu'elle peut proposer, aussi bien dans leur constitution que dans leur accessibilité.

Est-il encore possible de fonctionner avec les structures existantes ? C'est peut-être là que les BDP seront complémentaires du réseau, non pas seulement dans la seule volonté de compléter des fonds de bibliothèques parfois clairsemés, mais dans la capacité à proposer de multiples modalités d'appropriation de la connaissance, qui correspondent à autant de besoins diversifiés.

C'est en ce sens, que la BDIV jouera un rôle de proximité, si elle prend en compte les évolutions des besoins et attentes des usagers, utilisateurs parfois pressés des services et documents présents dans les bibliothèques. C'est pourquoi, dans sa définition d'une politique documentaire, il sera nécessaire de réfléchir à tous les moyens possibles d'appréhender les collections : collections physiques bien

entendu, mais également collections immatérielles. Les flux d'information, les ressources connaissent une croissance exponentielle, aussi bien sur la papier qu'à l'écran. Les bibliothèques et bibliothécaires ne peuvent l'ignorer. En intégrant ces données et en facilitant leur appropriation par les usagers, ils trouveront là une nouvelle légitimité à leur existence.

C'est une fois ces réflexions abouties, une fois les finalités de la bibliothèques définies, que la BDIV pourra élaborer des outils de politique documentaire pour elle et son réseau. C'est à ce moment qu'ils prendront du sens et ne resteront pas de simples outils techniques, utilisés « pour l'outil » : plan de classement, partagé avec les bibliothèques du réseau si la BDIV veut gagner en cohérence, outils de développement des collections, ou encore charte des collections, pour n'en citer que quelques uns.

De telles évolutions doivent s'accompagner de formations auprès des personnels des bibliothèques. En effet, une politique documentaire est un tout et ne peut se faire sans la participation de l'ensemble des acteurs de la bibliothèques, au premier rang desquels les acquéreurs.

Enfin, les évolutions politiques et la volonté de renforcer l'échelon intercommunal invitent à repenser la relation de la BDIV avec les bibliothèques pour plusieurs raisons. Mettre l'accent sur la coopération des bibliothèques, penser les collections en réseau présentera un moyen de renforcer la légitimité de la BDIV auprès des élus locaux, ce qui n'est pas inutile à une époque où la justification, budgétaire et politique auprès des élus, est de mise.

Bibliographie sélective

L'Ille-et-Vilaine et la BDIV

CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE. Cellule Contrôle de Gestion, Evaluation, Observatoire. *Les chiffres clés d'Ille-et-Vilaine.* Rennes : Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, Edition 2005, 45 p.

CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE. Cellule Contrôle de Gestion, Evaluation, Observatoire. *Atlas des découpages territoriaux en Ille-et-Vilaine.* . Rennes : Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, juin 2004, 95 p.

GESLIN, Claude (dir.). *La vie industrielle en Bretagne : une mémoire à conserver.* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2001, 273 p.

KIKER, Nadine. *L'émergence d'une bibliothèque départementale de pays : définition d'une politique documentaire spécifique.* Mémoire d'étude. Villeurbanne : Ecole nationale des Sciences de l'information et des bibliothèques, 2002, 66 p

LAGREE, Anne-Marie. *Etude d'organisation de la BDIV dans le cadre de la déconcentration : rapport de synthèse.* Rennes : Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, 2001, 87 p.

LEMARIE, Julien. *La bibliothèque départementale de prêt face à un double défi : réussir sa déconcentration et réussir son implantation à Bécherel.* Rapport de stage Master II « études politiques ». Rennes, 2006, 125 p.

PIHAN, Jean. *Plan départemental de lecture. Projet de médiathèques départementales de pays.* Rennes : laboratoire RESCO, Université Rennes 2, 2000, 106 p.

SITES INTERNET :

<http://www.culture.gouv.fr/bretagne/>

<http://www.region->

[bretagne.fr/CRB/Public/rubriques_thematique/connaitre_le_territo/les_pays_espac](http://www.region-bretagne.fr/CRB/Public/rubriques_thematique/connaitre_le_territo/les_pays_espac)

[es_de](http://www.ille-et-vilaine.fr/)
<http://www.ille-et-vilaine.fr/>

<http://www.bdiv.org/>

L'intercommunalité

FAURE, Alain, NEGRIER, Emmanuel. *La lecture publique à l'heure intercommunale.* Paris : Editions de l'Aube, 2004, 267 p.

BONNARD, Maryvonne. *Les collectivités territoriales en France.* Paris : La Documentation française, 2005, 181 p.

« *L'intercommunalité* ». In *Regards sur l'actualité.* Paris : La Documentation française, octobre 2005, n°314, 91 p.

Les pratiques culturelles

CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD, Jean. *Discours sur la lecture (1880-2000).* Paris : BPI-Centre Pompidou/Librairie Arthème Fayard, 2000, 762 p.

DONNAT, Oliver. *Les pratiques culturelles des français : enquête 1997.* Paris : La Documentation française, 1998, 357 p.

LAFREDOUX, Raymonde, PETIT, Michèle, GARDIEN, Claude-Michèle . *Lecteurs en campagne.* Paris : BPI-Centre Georges Pompidou, 1993, 247 p.

LAHIRE, Bernard. *La culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi.* Paris : Editions de la découverte, 2004, 777 p

OBSERVATOIRE PERMANENT DE LA LECTURE PUBLIQUE A PARIS.

Publics, quelles attentes, ? Bibliothèques quelles concurrences ? Actes du colloque du 24 juin 2004. Paris : Editions de la Bibliothèque publique d'information/ Centre Pompidou, 2005, 84 p.

Les bibliothèques publiques

Les bibliothèques publiques

AROT, Dominique (dir.). *Les Bibliothèques en France, 1991-1997.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1998, 315p.

BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2002, 147 p.

CALENGE, Bertrand. *Les petites bibliothèques publiques.* Nouvelle édition. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2006, 272 p.

VOLTZENLOGEL, Bernard (dir.). *Bibliothèques en Aquitaine : des services et des espaces.* Bordeaux : coopération des Bibliothèques en Aquitaine, 1999, 96 p.

Sur les bibliothèques départementales de prêt plus spécifiquement

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRÊT. *Les missions des bibliothèques départementales : du modèle imposé au modèle libéré ? [Actes du colloque de Metz, 12, 13, 14 novembre 2001].* Metz : Bibliothèque départementale de prêt, 2003, 90 p. [en ligne] Disponible sur <http://www.adbdp.asso.fr/association/je2001/> (Consulté le 04/01/2007).

BERTRAND, Anne-Marie (coor.). *Lecture publique et territoires. Trente ans de mutations en BDP [Actes du colloque de Montbrison, 24 et 25 octobre 2003]*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2005, 181p.

BLANCHARD, Martine. « *Quelles missions pour les bibliothèques départementales de prêt ?* », Bulletin des Bibliothèques de France, 1997, t.42, n°05, p.8-15.

CALENGE, Bertrand. « *Les bibliothèques centrales de prêt : naissance de la lecture publique rurale* ». In POULAIN, Martine (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*. Paris : Promodis-Editions du Cercle de la Librairie, 1992, p 296-315.

GROGNET, Hélène. « *Bibliothèques départementales et développement local* ». Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t. 46, n°02, p 95-98.

HECQUARD, Françoise. « *Qu'est-ce que la proximité pour une bibliothèque départementale : l'exemple de la bibliothèque départementale des Yvelines* ». Bulletin des Bibliothèques de France, 2004, t.49, n°2, p 35-42.

L'évolution du métier de bibliothécaire

CALENGE, Bertrand (dir.). *Bibliothécaire, quel métier ?*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2004. 314 p.

DURAND Jean-Pierre, PEYRIÈRE Monique, SEBAG Joyce. *Bibliothécaires en prospective*. Paris : France. Ministère de la Culture. Département des études, de la prospective et des statistiques, janvier 2006, 197 p. [**en ligne**]. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/tdd/bibliothecaires/somm_bibliothecaires.pdf> (Consulté le 04/01/2007).

MELLOT, Michel. *La sagesse du bibliothécaire*. Paris : L'œil neuf éd., 2004, 109 p.

PEIGNET, Dominique. « *La bibliothèque peut-elle survivre à ses consommateurs ?* ». Bulletin des Bibliothèques de France, 2005, n°1, p38-45.

Les politiques documentaires

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DE PRÊT. *Les politiques d'acquisition en bibliothèques départementales de prêt [actes des 13èmes journées d'études, Nîmes, 8-10 novembre 1999]*. Nîmes : Bibliothèque départementale du Gard, 2000 126 p. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.adbdp.asso.fr/association/je1999/index.html> (Consulté le 04/01/2007).

CALENGE, Bertrand. « *La collection, entre offre et demande ?* ». Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t.46, n°2, p 40-48.

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1999, 386 p.

CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 408 p.

GIAPPICONI Thierry. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2001, 223 p.

GIAPPICONI Thierry, CARBONE Pierre. *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1997, 264 p.

HECQUARD, Françoise. « *Mettre en place une évaluation des collections : Bibliothèque départementale des Yvelines* ». Bulletin des Bibliothèques de France, t.44, n°2, p 34-44.

KOENIG, Marie-Hélène (dir.). *Connaître les publics : savoir pour agir.* Villeurbanne : Institut de Formation des Bibliothécaires, 1998, 152 p.

KUHLMANN, Marie, KUNTZMANN, Nelly, BELLOUR, Hélène. *Censure et bibliothèques au XXe siècle.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1989, 349p.

LEMOINE, Anne. *Constituer des collections dans le réseau d'une bibliothèque départementale de prêt. L'exemple du Maine-et-Loire.* Mémoire d'étude. Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, 1999, 161 p.

PARIS, Jean-Michel. « *De la proximité subie à la proximité choisie : Le réseau de la BDP de l'Hérault, un essai de restructuration* », Bulletin des Bibliothèques de France, 2004, t.49, n°02, p.44-49.

POUCHOL, Jérôme. « *Naissance d'outils, renaissance d'acteurs* ». Bulletin des Bibliothèques de France, 2006, n°1, t, p 5-17.

SITES INTERNET :

www.enssib.fr/poldoc/

Tous les articles du Bulletin des Bibliothèques de France sont en ligne :
<http://bbf.enssib.fr/>

La mise en espace des collections

CALENGE, Bertrand. « *Espace et collections : un espace documentaire renouvelé et géré dans la durée* », Bulletin des Bibliothèques de France, 1995, n° 3, p. 21-26.

HERANZ, Esther. « *mettre en scène les ressources d'une bibliothèque publique et universitaire, l'expérience de Valence* », Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, n°1, p. 84-85.

MONTSERRAT, Moragas, MOGENS, Jensen, HERANZ, Esther [et al]. « *Classements, mise en espace, départementalisations : voyage dans quelques bibliothèques* ». Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, n°1, t.46, p 78-94.

VERON, Eliséo. *Espaces du livre : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèques*. Paris : BPI, 1989 (Etudes et recherches), 99 p.

Table des annexes

ANNEXES 1 : CARTES DU DÉPARTEMENT	80
ANNEXE 1A : LES PAYS DU DÉPARTEMENT ILLE-ET-VILAINE.....	81
ANNEXE 1B : LES ANTENNES DE LA BDIV	83
ANNEXE 2 : QUELQUES DONNÉES SUR LE DÉPARTEMENT ILLE-ET-VILAINE	85
ANNEXE 3 : LES DIFFÉRENTS TYPES DE BIBLIOTHÈQUES PAR ANTENNE.....	88
ANNEXE 4 : LES ACQUÉREURS RENCONTRÉS À LA BDIV.....	90
ANNEXE 5 : GRILLE D'ENTRETIEN DES ACQUÉREURS DE LA BDIV .	92
ANNEXE 6 : LES BIBLIOTHÈQUES RENCONTRÉES (ENTRETIENS ET TOURNÉES)	94
ANNEXE 7 : GRILLE D'ENTRETIEN DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU	99
ANNEXE 8 : EXTRAIT DU BILAN DES COLLECTIONS DE LA BDIV : LES DOCUMENTAIRES	102
ANNEXE 9 : COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DE STAGE	106

Annexes 1 : cartes du département

Annexe 1a : les pays du département Ille-et-Vilaine

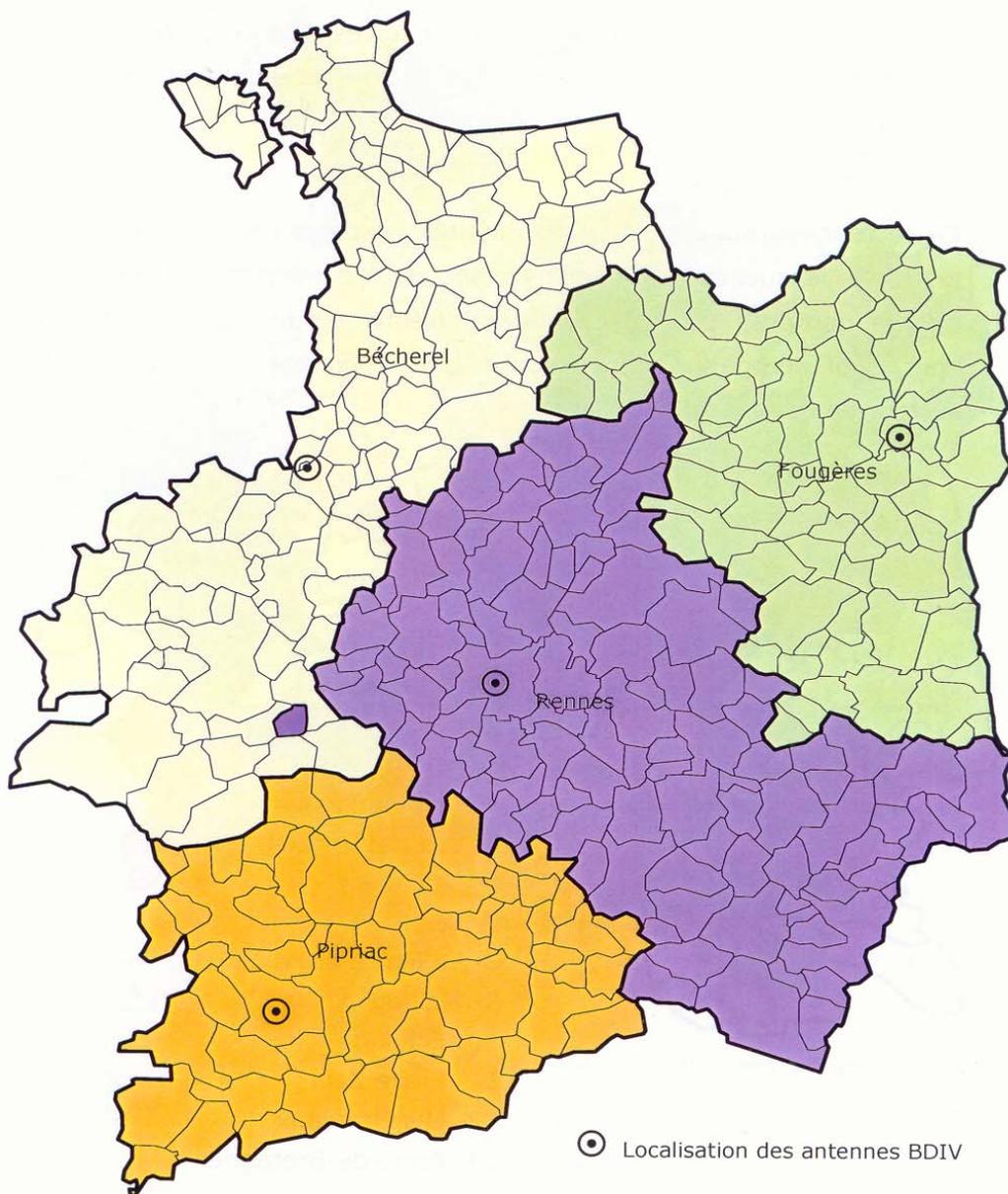
Pays au 1er janvier 2004 : 7



Source : CG35 - Mai 2004

Annexe 1b : les antennes de la BDIV

Bibliothèque Départementale d'Ille-et-Vilaine : 4 secteurs



Source : CG35 - PEJCS - Mai 2004

Annexe 2 : Quelques données sur le département Ille-et-Vilaine

Le département Ille-et-Vilaine s'étend sur 6775km². Il compte 352 communes, dont 8 villes de plus de 10000 habitants, 53 cantons, 7 pays.

Avec 908 449 habitants⁵³, l'Ille-et-Vilaine est le premier département breton. La population que la BDIV doit desservir est de 539 003 habitants.

ANTENNE DE BECHEREL

	Pays de Brocéliande	Pays de Saint-Malo
Nombre de communes	43	71
Population totale en 1999	57683	149360
Evolution 1990-1999	+7,3%	+4,7%
Superficie	929 km ²	1107 km ²
Densité population/km²	62	135

ANTENNE DE FOUGERES

	Pays de Fougères	Pays de Vitré Porte de Bretagne
Nombre de communes	58	64
Population totale en 1999	76517	87256
Evolution 1990-1999	0%	+7,7%
Superficie	1026 km ²	1282 km ²
Densité population/km²	75	68

Le pays de Vitré est partagé entre deux antennes : Rennes pour les communes du sud ; Fougères pour les communes du Nord. Les informations présentées ici sont valables pour l'ensemble du pays et ne seront pas présentées pour l'antenne de Rennes.

ANTENNE DE PIPRIAC

	Pays des Vallons de Vilaine	Pays de Redon et Vilaine
Nombre de communes	25	28 comm/ 54
Population totale en 1999	41624	43280 / 77987
Evolution 1990-1999	+10,6%	+2,3%
Superficie	620 km ²	1434 km ²
Densité population/km²	67	54

Le pays de Redon est à cheval sur trois départements et deux régions (Bretagne et Pays de la Loire) : les informations sur le nombre d'habitants, la densité, ainsi que la superficie valent pour l'ensemble du pays.

⁵³ Source INSEE, janvier 2006 selon estimations localisées au 1^{er} janvier 2004.

ANTENNE DE RENNES

	Pays de Rennes	Pays de Vitré Porte de Bretagne
Nombre de communes	67	
Population totale en 1999	419559	
Evolution 1990-1999	+12,5%	
Superficie	1145km ²	
Densité population/km ²	367	

Annexe 3 : les différents types de bibliothèques par antenne

Répartition des bibliothèques sur le département Ille-et-Vilaine

Type de bibliothèque/antenne	Fougères		Pipriac		Rennes		Bécherel	
B1	0		2		13		3	
B2	6	11%	3	12,5%	27	43%	11	17,7%
B3	18	33,5%	15	37,5%	39	41%	39	49,3%
Point lecture	20		11		9		14	
Dépôt mairie	9	53%	9	50%	5	15%	12	32,9%
Sous-total	54		40		93		79	
Projets	1		2		0		1	
Bibliothèque Pour Tous	2		6		7		3	
Total bibliothèques pouvant être desservies par secteur	57		49		105		85	
Bibs. Hors-réseau	1		1		4		2	

Bibliothèques hors-réseau. :

Antenne de Fougères : Fougères

Antenne de Pipriac : Redon

Antenne de Rennes : Rennes ; Bruz ; Cesson ; Vitré

Antenne de Bécherel : Saint-Malo ; Dinard

Total répartition des bibliothèques par type*

Type de bibliothèque	B1	B2	B3	PL	Dépôt mairie
Nombre total département	18	47	111	54	35
%	6,79%	17,73%	41,8%	20,37%	13,20%

*Les caractéristiques des bibliothèques sont disponibles sur le site de l'ADBDP :

<http://www.adbdp.asso.fr/outils/bibliotheconomie/typologie-bib.htm>

Annexe 4 : les acquéreurs rencontrés à la BDIV

Secteur jeunesse

BAGNAUD Clarisse (assistante qualifiée de conservation du patrimoine) : albums

MARCAULT Pascale (assistante qualifiée de conservation du patrimoine) : contes, livres lus, poésie et théâtre jeunesse

PAYS Christine (bibliothécaire, responsable de l'antenne de Bécherel) : responsable des acquisitions jeunesse.

Secteur adulte

Fiction

BARBEDOR Danièle (assistante de conservation du patrimoine) : Fiction : littérature étrangère et Science-Fiction

LARHER Gaëlle (assistante qualifiée de conservation du patrimoine) : Fiction : littérature française

ROUILLARD Bruno (bibliothécaire, responsable de l'antenne de Fougères) : Fiction : policier, Science-Fiction

Documentaires

LE-CLANCHE Marie (assistante qualifiée de conservation du patrimoine : Art (domaine partagé avec un autre acquéreur) ; une partie de la classe 600

ROBERT Marie-Hélène (assistant qualifié de conservation du patrimoine) : Histoire, Géographie, fonds spécifique Tourisme, théâtre ; une partie de la classe 600

Image et son

GUERIN Bruno (assistant qualifié de conservation du patrimoine) : musique et fonds Cinéma et documentaires (domaine partagé avec un autre acquéreur)

SERVASIER, Noëlle (assistante de conservation du patrimoine) : musique classique, jazz.

Annexe 5 : Grille d'entretien des acquéreurs de la BDIV

- Fonction au sein de la BDIV :
- Domaine d'acquisition :

Les procédures d'acquisition des documents et le suivi des acquisitions :

- seul ou à plusieurs ?
- existe-t-il un suivi des collections ? tableau de bord quantitatif et qualitatif de l'état des collections;
- Utilisez-vous un tableau de bord de suivi des acquisitions Exploitez-vous des données statistiques pour définir des objectifs d'acquisition concernant votre domaine ? Si oui, lesquelles ?

Les objectifs d'acquisition

- augmenter des collections dans un domaine ; renouveler le contenu des collections suite à un désherbage ; rééquilibrer le contenu des collections après état des lieux.
- augmenter le fonds de la BDIV dans ce domaine (objectif quantitatif) ; constitution de collections par antenne
- renouvellement de la collection : est-ce qu'il existe un objectif prévisionnel dans un domaine précis ou sous-domaine (nombre exemplaires par exemple ;
- suivre des orientations spécifiques selon public visé (jeunesse : petite enfance ; enfance ; pré-adolescence ; adultes : personnes âgées ; ..)
- en fonction des collections des bibliothèques relais visées ; apporter un fonds complémentaire à des collections des bibliothèques relais ;
- Est-ce qu'il y a une répartition prévisionnelle des acquisitions de votre domaine par site. Comment est définie cette répartition prévisionnelle ?

les outils de sélection

Le partenariat avec bibliothèques-relais :

- l'état des lieux des collections des bibliothèques relais : connaissez-vous les collections possédées par les bibliothèques relais concernant le domaine que vous acquérez ? Avez-vous des moyens de connaître l'état des collections des bibliothèques relais ?
 - Selon vous, serait-il utile de connaître l'état des collections de celles-ci pour fixer des objectifs d'acquisitions ? achats d'abord faits en complémentarité avec les fonds des bibliothèques du réseau ?
 - Avez-vous des demandes spécifiques des bibliothèques relais ? De quel type sont ces demandes ? Comment les prenez-vous en compte ?
- Effectuez-vous des différences ? Si oui lesquelles ?
- **Les tournées** : de quelle manière préparez-vous les documents à placer dans le bibliobus ? (nombre, choix des documentaires par classe...). Sur place, aidez-vous les responsables des bibliothèques relais à choisir ?

Annexe 6 : les bibliothèques rencontrées (entretiens et tournées)

Antenne de Bécherel

Entretien : Saint-Meen-le-Grand

Type de bibliothèque : B1.

Population de la commune : 3818 habitants (12,8% de la population).

Nombre d'inscrits à la bibliothèque : 490.

Surface de la bibliothèque : 280m².

Ouverture semaine : 17 h/semaine

Personnel : 1 agent qualifié du patrimoine ; 24 bénévoles non formés.

Collections : 8940, dont 1304 documents BDIV.

Part des collections de la BDIV dans le fonds total : 14,5%.

Budget d'acquisition : 11234 €.

Responsable des acquisitions : une seule personne.

Tournées

Gaël ; Saint-Maugan : points lecture

Antenne de Fougères

Entretiens

Communauté de Communes du Coglais

Les renseignements diffèrent pour cette bibliothèque. Il s'agit en fait de plusieurs bibliothèques fonctionnant en intercommunalité depuis le 1^{er} janvier 2004. Le budget d'acquisition est intercommunal.

Type de bibliothèque : bibliothèque intercommunale : 4 bibliothèques ouvertes ; 2 ouvertures prévues en 2008, pour un ensemble de 11 communes.

Population de la commune : 10295 habitants sur les 11 communes.

Nombre d'inscrits dans les bibliothèques : 1350 (13% de la population)

Surfaces des bibliothèques : 60m² ; 60m² ; 70m² ; 130m²

Ouverture semaine : de 12h à 19h/semaine selon les structures.

Personnel : 1 assistant qualifié et 2 agents qualifiés ; une quinzaine de bénévoles pour l'ensemble du réseau.

Collections : 2500 ouvrages en fonds propres dans chaque bibliothèque ; 1200 ouvrages de la BDIV dans chaque structure.

Part des collections de la BDIV dans le fonds total :

Budget d'acquisition : 31410€.

Responsable des acquisitions : 1 seule responsable, coordinatrice du réseau.

Javené**Type de bibliothèque** : B2.**Population de la commune** : 1569 habitants.**Nombre d'inscrits à la bibliothèque** : 394 (25% de la population)**Surface de la bibliothèque** : 106m².**Ouverture semaine** : 10 h / semaine.**Personnel** : 1 salariée ayant suivi la formation ABF ; 11 bénévoles dont 2 formés (formation ABF).**Collections** : 4790 dont 910 BDIV.**Part des collections de la BDIV dans le fonds total** : 19%.**Budget d'acquisition** : 5800 €.**Responsable des acquisitions** : une seule personne.**Louvigné-du-Désert****Type de bibliothèque** : B2.**Population de la commune** : 4216 habitants.**Nombre d'inscrits à la bibliothèque** : 930 (22% de la population).**Surface de la bibliothèque** : 210m².**Ouverture semaine** : 14h30/semaine.**Personnel** : 1 assistant qualifié de conservation ; 2 agents du patrimoine ; 8 bénévoles non formés.**Collections** : n-c ; 1118 documents BDIV.**Part des collections de la BDIV dans le fonds total** : n-c.**Budget d'acquisition** : 5000 €.**Responsable des acquisitions** : une seule personne.**Luitré****Type de bibliothèque** : B2.**Population de la commune** : 1253 habitants.**Nombre d'inscrits à la bibliothèque** : 277 (22% de la population).**Surface de la bibliothèque** : 120m².**Ouverture semaine** : 11h30.**Personnel** : 1 agent du patrimoine ; 23 bénévoles dont un formé (par ailleurs employé à la BDIV).**Collections** : 5220 dont 1859 documents BDIV.**Part des collections de la BDIV dans le fonds total** : 35%.**Budget d'acquisition** : 9244 €.**Responsable des acquisitions** : un responsable, accompagné dans ses choix.

Antenne de Pipriac

Entretiens

Sainte-Marie

Type de bibliothèque : B3.

Population de la commune : 1868 habitants.

Nombre d'inscrits à la bibliothèque : 262 (14% de la population).

Surface de la bibliothèque : 50m².

Ouverture semaine : 11h / semaine.

Personnel : 1 agent du patrimoine ; 11 bénévoles dont un formé.

Collections : 3483 documents dont 1413 BDIV.

Part des collections de la BDIV dans le fonds total : 40%.

Budget d'acquisition : 500 €.

Responsable des acquisitions : une seule personne.

Sixt-sur-Aff

Type de bibliothèque : B1.

Population de la commune : 2039 habitants.

Nombre d'inscrits à la bibliothèque : 609 (29,8% de la population).

Surface de la bibliothèque : 400m².

Ouverture semaine : 15,5 h/semaine.

Personnel : 2 agents du patrimoine ; 10 bénévoles.

Collections : 7130 documents dont 1218 BDIV.

Part des collections de la BDIV dans le fonds total : 17%.

Budget d'acquisition : 21233 € (budget lié à la constitution des collections de la bibliothèque).

Responsables des acquisitions : deux personnes

Tournée

Le Petit-Fougeray : point-lecture.

Antenne de Rennes

Acigné

Type de bibliothèque : B1.

Population de la commune : 5364.

Nombre d'inscrits à la bibliothèque : 1834 (34% de la population).

Surface de la bibliothèque : 575m².

Ouverture semaine : 21,5 h/semaine.

Personnel : 1 assistant qualifié du patrimoine ; 2 agents du patrimoine ; 3 agents salariés ; 27 bénévoles dont 4 formés.

Collections : fonds total de 17 693 documents.

Part des collections de la BDIV dans le fonds total : 7%.

Budget d'acquisition : 17506€.

Responsable des acquisitions :

Retiers

Type de bibliothèque : B1.

Population de la commune : 3356 habitants.

Nombre d'inscrits à la bibliothèque : 1080 (32% de la population).

Surface de la bibliothèque : 396m².

Ouverture semaine : 17 h/semaine.

Personnel : 2 agents du patrimoine ; 26 bénévoles dont 1 formé.

Collections : 9569 documents.

Part des collections de la BDIV dans le fonds total : 12%

Budget d'acquisition : 13714 €.

Responsable des acquisitions : 2 responsables.

Saint-Germain-sur-Ille

Type de bibliothèque : Point-lecture.

Population de la commune : 746 habitants.

Nombre d'inscrits à la bibliothèque : 229 (30% de la population).

Surface de la bibliothèque : 20m².

Ouverture semaine : 4,5h/semaine.

Personnel : 12 bénévoles dont deux formés.

Collections : 3743 documents dont 896 BDIV.

Part des collections de la BDIV dans le fonds total : 24%.

Budget d'acquisition : 598 €.

Responsable des acquisitions : une seule personne.

Tournées

Piré/Seiche ; Essé : bibliothèques de type B3

Annexe 7 : grille d'entretien des bibliothèques du réseau

La commune

- Nombre d'habitants
- Structure par âge de la population (si vous la connaissez)

La bibliothèque

- Date de création de la bibliothèque (si vous la connaissez)
- Nombre de lecteurs inscrits. Quelles sont les tranches d'âge les plus représentées chez vos lecteurs ? celles qui sont le moins représentées ?
- Souhaitez-vous attirer davantage de lecteurs ? (quelle tranche d'âge, quels types de lecteurs ?)

Les acquisitions de documents

- Quel est le budget d'acquisition dont dispose la bibliothèque. Quelle est l'évolution de budget : en hausse, stable, en baisse ?
- De quelle manière effectuez-vous la répartition du budget pour les acquisitions :
 - par support (si votre bibliothèque en propose plusieurs livres, Cds...,
 - par domaine : adulte/jeunesse ; fictions/documentaires ;
 - concernant les documentaires (aussi bien adultes que jeunesse), y-a-t-il des thèmes que vous privilégiez, d'autres que vous laissez davantage de côté (histoire, sciences, santé, art, cuisine, bricolage, psychologie, sport etc) ? Pour quelles raisons ?
- Vous fixez-vous des objectifs d'acquisition pour l'année ? (renouveler un fonds vieilli, attirer de nouveaux lecteurs ; développer des collections...).
- Combien y-a-t-il de personnes à acheter des documents au sein de votre bibliothèque ? (une seule personne ou achats décidés en commun ?...)
- Quels sont vos critères d'acquisition de documents ? (ouvrages grand public ; en fonction des maisons d'éditions, en fonction des auteurs, en fonction des demandes de lecteurs...)
- Utilisez-vous des outils d'acquisition spécifiques ? Si oui lesquels ? (revues par exemple ; tableau de bord suivi des acquisitions)
- Consacrez-vous une part du budget à l'achat de documents particuliers ou d'un niveau plus « difficile » ?
- Prenez-vous en compte les demandes des lecteurs ? Si oui dans quelle mesure ?
- Si vous ne pouvez satisfaire vous-même la demande d'un lecteur, quelle solution adoptez-vous ? :
 - Aucune, vous donnez une réponse négative
 - Vous réservez l'ouvrage auprès de la BDP
 - Vous dirigez le lecteur vers un autre centre de ressources

- Effectuez-vous un désherbage de vos collections ? Si oui, quels critères sont pris en compte ? Si non, pour quelles raisons (méconnaissance de cette opération, manque de temps, aucun budget pour renouveler le fonds...)

Le partenariat avec la BDP

- le passage du bibliobus :

- Préparez-vous l'arrivée du bibliobus ? (nombre de documents souhaités par domaine, demandes spécifiques...)
- Quels sont vos critères de choix des documents dans le bus ?
- L'apport des dépôts du bibliobus : quels sont les avantages et les inconvénients du choix des documents dans le bibliobus ?

L'accueil sur place : (pour les bibliothèques qui choisissent désormais leurs documents de cette manière : antenne de Fougères et de Rennes)

- Quels sont les avantages et les inconvénients de l'accueil sur place par rapport au bibliobus ?
- Depuis que vous venez à l'antenne procéder aux échanges d'ouvrages, avez-vous le sentiment de diversifier vos choix ? (plusieurs genres de fictions, plus de thèmes différents dans les documentaires...)

Attentes, besoins :

- Avez-vous des attentes spécifiques par rapport à la BDP : davantage d'aide dans vos choix de documents, conseils pour l'achat des documents de votre fonds, conseils pour la mise en valeur des collections
- Les collections de la BDIV : sont-elles un apport ponctuel dans des domaines spécifiques (quels domaines ?) ; Au contraire, permettent-elles d'étoffer l'ensemble de votre fonds ?
- Quelles améliorations souhaiteriez-vous en terme d'offre documentaire
- Depuis la mise en place de l'accueil sur place, estimez-vous que vos besoins vis-à-vis de la BDP évoluent ? De quelle manière ?

***Annexe 8 : extrait du bilan des
collections de la BDIV : les
documentaires***

Nombre de documentaires pour l'ensemble des 4 antennes : octobre 2006

CLASSES	% classe /fonds total Documentaires Adultes	% classe /fonds total Documentaires Enfants
0	0,73%	0,39%
010	0,05%	0 %
020	0,10%	0,04%
030	0,01%	0,12%
040	0%	0,05%
050	0%	0%
060	0%	0%
070	0,14%	0,06%
080	0%	0%
090	0,05%	0%
total classe 0	1,10%	0,69%
100	0,21%	0,05%
110	0,05%	0,08%
120	0,07%	0,24%
130	0,39%	0,08%
140	0%	0%
150	2,28%	1,5%
160	0%	0%
170	0,31%	0,20%
180	0,18%	0%
190	0,29%	0%
Total classe 100	3,82%	2,24%
200	0,10%	0,32%
210	0,09%	0,03%
220	0,11%	0,25%
230	0,16%	0,13%
240	0,07%	0%
250	0,14%	0,01%
260	0,23%	0,03%
270	0,13%	0%
280	0,09%	0,09%
290	0,75%	0,76%
Total classe 200	1,92%	1,66%
300	3,42%	3,06%
310	0%	0%
320	1,11%	0,96%
330	0,79%	0,64%
340	0,46%	0,63%
350	0,19%	0,17%
360	1,30%	1,12%
370	0,79%	0,65%
380	0,14%	0,26%
390	1,43%	2,45%
Total classe 300	9,68%	9,58%

400	0,01%	0,06%
410	0,09%	0,31%
420	0,01%	0,08%
430	0%	0%
440	0,27%	0,25%
450	0%	0%
460	0%	0%
470	0%	0%
480	0%	0%
490	0%	0%
Total classe 400	0,41%	0,75%
500	0,17%	1,01%
510	0,06%	0,25%
520	0,54%	2,27%
530	0,17%	0,84%
540	0,06%	0,17%
550	0,48%	3,67%
560	0,09%	0,88%
570	0,67%	2,33%
580	0,76%	1,57%
590	1,77%	14,13%
Total classe 500	4,81%	27,16%
600	0,04%	0,50%
610	4,45%	3,16%
620	1,21%	3,23%
630	3,83%	4,52%
640	5,99%	2,35%
650	0,05%	0,03%
660	0,14%	0,29%
670	0,12%	0,13%
680	0,43%	0,54%
690	0,70%	0,12%
Total classe 600	17,02%	14,91%
700	1,61%	1,94%
710	0,30%	0,30%
720	0,92%	1,21%
730	0,91%	0,61%
740	6,85%	6,77%
750	2,84%	4,34%
760	0,10%	0,09%
770	1,49%	0,24%
780	1,61%	1,64%
790	5,55%	5,53%
Total classe 700	22,23%	22,72%

800	0,88%	0,45%
810	0,16%	0%
820	0,10%	0,04%
830	0,08%	0%
840	2,30%	0,56%
850	0,07%	0%
860	0,08%	0%
870	0,02%	0%
880	0,01%	0%
890	0,26%	0%
Total classe 800	4%	1%
900	0,47%	0,55%
910	6,47%	6,51%
920	0,97%	0,17%
930	0,75%	3,16%
940	4,89%	4,42%
950	0,87%	0,58%
960	0,72%	0,22%
970	0,38%	0,90%
980	0,08%	0,10%
990	0,06	0,06%
Total classe 900	15,71%	16,71%
Biographies	11,39%	2,43%
Fonds local	7,85%	

Fonds total des documentaires adultes : 51103

Fonds total des documentaires enfants : 31357

Annexe 9 : compte-rendu d'activités de stage

Les trois mois de stage avaient pour objectif, outre le travail sur le sujet d'étude, de me familiariser avec le fonctionnement d'une bibliothèque départementale de prêt : enjeux liés à ses missions et actions, modes d'organisation et de fonctionnement, services, environnement dans lequel évoluer la BDIV. et les tâches qui incombent au conservateur.

Lors des premières semaines du stage, j'ai étudié l'organisation de la BDIV. Je suis ainsi passée dans les différents services pour comprendre leur fonctionnement, les méthodes de travail du personnel, m'informer sur les projets en cours.

1 - Organisation des services

- Les antennes et la mise en place effective de antennes de Rennes et Bécherel

j'ai débuté mon stage au moment où les antennes de Rennes et Bécherel entamaient leur fonctionnement en tant que telles et ai donc pu assister aux conséquences que cela pouvait induire sur l'organisation du travail des agents : organisation des tournées ; mise en place des échanges de documents à l'antenne ; Un service d'accueil a été mis en place à la rentrée 2006, dans les locaux rennais, afin de mieux répondre aux visiteurs (fourniture de documents réservés, guider le public dans les services dont ils dépendent : Rennes ou Bécherel)

Par ailleurs, je me suis rendue à plusieurs reprises à l'antenne de Fougères, dont l'ouverture dans des locaux provisoires a eu lieu en 2004, y observer les activités et mesurer : accueils de bibliothèques ; échanges sur place ; gestion des réservations ; communication avec Rennes...

L'antenne de Pipriac ne fonctionne pas à l'heure actuelle.

- Les services communs : ce service composé de 5 personnes est chargé de la coordination entre les antennes, de la comptabilité, de la communication avec les services du Conseil Général, et a en charge la gestion du système informatique de la Bibliothèque.

- **Le service formation-animation** : composé de quatre personnes, il joue un rôle de conseil auprès des bibliothèques du réseau, participe activement à la reconnaissance de la BDIV comme acteur culturel du département. C'est ainsi que le service collabore au « prix ados » en association avec la ville de Rennes ; il a également organisé et permis à des bibliothèques du réseau de recevoir différentes animations lors des différentes éditions du festival « Etonnants Voyageurs » de Sait-Malo (dernière opération en date : Encres d'Orient, autour des littératures asiatiques). En novembre dernier, il a organisé une rencontre autour de la musique, dans le cadre du festival des Transmusicales de Rennes. Il existe ainsi une volonté d'ancrer le réseau dans l'actualité culturelle de l'ensemble du département.

Il renouvelle sans cesse ses animations, par le biais d'expositions, de mise en place de valises thématiques, accompagnées de formations à l'attention des responsables des bibliothèques afin que ces dernières exploitent au mieux les ressources de la BDIV.

Enfin, il organise les formations des bibliothécaires du réseau. Jusqu'à la rentrée 2006, il assurait la formation ABF. La BDIV a décidé de suspendre cette formation, en raison notamment du coût qu'elle représente. Elle souhaiterait la reprendre, mais en partenariat avec d'autres établissements. En revanche, il continue d'organiser le cycle de gestion : d'une durée de 10 jours, ce cycle

2- Les responsabilités du conservateur

Lors du stage, j'ai également pu prendre, en partie, la mesure des responsabilités qui peuvent échoir à un conservateur de bibliothèque. C'est ainsi que j'ai été associée aux réunions de direction.

Celles-ci ont lieu une fois par mois et associent l'ensemble des cadres A de la bibliothèque ; elles permettent de prendre les décisions ;

En outre, le 12 octobre, j'ai participé à une réunion avec Monsieur Gabillard, élu responsable de la lecture publique au Conseil Général. Il s'agissait de dresser u

état des lieux du développement de la lecture publique sur l'ensemble du département, de rendre de l'ensemble des projets en cours : construction de bibliothèques, initiatives rencontrant des difficultés (par exemple, le projet de construction d'un établissement à haute qualité environnemental sur une commune relevant de l'antenne de Rennes) ; discussions autour des contrats de territoire. Il s'agissait également de présenter les nouveaux membres de l'équipe (responsables de l'antenne de Rennes et Pipriac).

Ces participations aux réunions de direction m'ont permis, d'une part d'évaluer l'importance des relations avec l'autorité de tutelle (aussi bien en terme d'information que de présentation et défense d'une politique pour la bibliothèque), d'autre part, de mesurer l'enjeu que représente le management du personnel en bibliothèque.

Enfin, j'ai assisté à une formation dispensée par les services du Conseil Général, concernant les modifications des procédures de passation de marchés publics.

3- Les activités au sein de l'établissement

Le stage représentait l'occasion de mettre en pratique connaissances et savoir faire acquis au cours de la formation, en participant à un certain nombre de tâches précises utiles à l'établissement :

- **Le catalogage de documents** : les romans jeunesse

- **L'équipement de documents et leur exemplarisation** : cette activité a été l'occasion de mesurer la charge de travail que pouvait représenter l'équipement des documents. A noter que le travail d'équipements était lui aussi réparti entre les agents en fonction des antennes. Pour faire face à la charge de travail que représente l'équipement des documents, la BDIV envisageait d'en externaliser une partie.

- **Les dépôts de documents dans les bibliothèques** : le sujet du mémoire d'étude m'a conduit à participer aux différentes actions de mise en accès des collections de la BDIV à l'ensemble du réseau. Trois moyens y participent : les tournées en bibliobus ; les navettes ; les échanges sur place.

Ma prise de contact avec les salariés des bibliothèques du réseau a lieu à la fois lors des entretiens réalisés dans le cadre du sujet d'étude mais également lors des tournées et des échanges sur place.

L'association aux tournées (cinq bibliothèques visitées) a été l'occasion de mesurer le travail que représentait cette activité. Le bibliobus dessert deux fois par an (pas de tournées l'été) deux bibliothèques proches l'une de l'autre.

C'est une grosse charge de travail dans la mesure où les bibliothèques rendent et choisissent 400 documents en trois heures ou moins. Travail qui peut se révéler plus lourd encore lorsque les bibliothèques n'ont pas mis de côté les ouvrages....

Parallèlement à ces tournées, la participation aux échanges sur place m'a permis de comparer les deux modalités d'accès aux collections (détail dans le corps du mémoire)

- **la participation aux journées de formation des bénévoles des bibliothèques du réseau** : la BDIV assure une formation de base pour les bénévoles du réseau, afin de donner des éléments de gestion d'une petite bibliothèque. Cette formation est assurée deux fois par an (cycle de 10 jours répartis sur six mois). J'ai participé à une de ces journées de formation, consacrées aux acquisitions.

- **Le bilan des collections de la BDIV** : l'évaluation des collections n'était pas simplement liée à mon mémoire d'étude. Elle devait permettre à la BDIV d'effectuer un bilan par rapport aux objectifs prévus par antenne. Et souhaitait d'ailleurs l'effectuer avant mon arrivée. Ce bilan partiel (je n'ai pas travaillé sur l'âge des collections par exemple) a permis aux membres du personnel d'avoir une idée des collections.

Ce bilan devait permettre d'établir des orientations en vue de l'élaboration du budget 2007 des acquisitions et envisager à court terme un rééquilibrage des collections entre les antennes.

Il a été réalisé avec l'aide de deux responsables : Pascale Schuck, responsable des réseaux informatiques à la BDIV, et Cécile Defois, adjointe à la directrice et responsable de la mise en place de la politique documentaire de la bibliothèque.